



Conseil économique et social

Distr. générale
25 mars 2010
Français
Original : anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Session annuelle de 2010

1^{er}-4 juin 2010

Point 3 de l'ordre du jour provisoire**

Rapport annuel du Directeur général : progrès accomplis et résultats obtenus en 2009 et rapport sur l'examen approfondi de l'exécution du plan stratégique à moyen terme pour la période 2006-2013

Résumé

L'examen approfondi dont a fait l'objet le plan stratégique à moyen terme (PSMT) de l'UNICEF pour la période 2006-2013 (voir E/ICEF/2005/11), de novembre 2009 à mars 2010, a également été consacré à l'examen annuel des résultats obtenus et des difficultés rencontrées en 2009. Faisant fond sur les résultats de l'examen à mi-parcours de 2008 (voir rapport du Conseil d'administration E/ICEF/2008/18), l'examen a permis : a) de faire le point sur l'évolution du contexte mondial en ce qui concerne les enfants, notamment les phénomènes nouveaux; b) d'examiner les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des engagements pris dans la Déclaration du Millénaire; c) de recenser et d'explicitier les principales réorientations stratégiques subies par le PSMT; et d) de mettre à jour le cadre d'évaluation des résultats de chaque domaine d'intervention, en se fondant sur les enseignements tirés de l'expérience, sur l'analyse des progrès accomplis et de l'évolution récente de la situation, et sur un examen des questions de gestion.

Le rapport a été établi en même temps que le rapport annuel du Conseil d'administration au Conseil économique et social (E/ICEF/2010/3), qui contient des informations plus détaillées et des exemples d'activités de l'UNICEF dans nombre des domaines mis en avant dans la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur

* Nouveau tirage pour raisons techniques (8 juin 2010).

** E/ICEF/2010/8.



l'Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Les tendances en matière de progrès accomplis et de résultats au regard des indicateurs clefs sont analysées de manière plus approfondie dans le compendium de données joint au rapport.

Des informations ont été obtenues auprès des membres du Conseil d'administration, des comités nationaux pour l'UNICEF et des bureaux de pays du Fonds. La qualité de la gestion a également été étudiée en s'appuyant sur les principaux indicateurs en la matière.

I. Résumé des conclusions

1. L'examen approfondi des résultats obtenus et des stratégies définies dans le Plan stratégique à moyen terme (PSMT) et l'analyse de l'évolution des conditions externes ont montré que l'UNICEF était motivé par la nécessité urgente d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, conscient de la place centrale occupée par les enfants à cet égard. Cet examen et cette analyse ont également confirmé que le cadre et les axes stratégiques généraux du PSMT restaient pertinents et décrivaient correctement la contribution de l'UNICEF à la réalisation des objectifs du Millénaire, aux droits de l'enfant et de la femme et au développement des connaissances à l'échelle mondiale.

2. L'examen survient à un moment important et opportun, en particulier à l'approche de la réunion de haut niveau de 2010 sur les objectifs du Millénaire pour le développement. En l'aidant à préciser ses axes stratégiques, l'examen permettra à l'UNICEF de contribuer de manière encore plus efficace à la réalisation des objectifs. L'organisation devra accorder plus d'importance à certains domaines, adopter une approche plus globale des droits de l'enfant et continuer de tirer parti de ses avantages comparatifs dans ses collaborations avec les autres organismes des Nations Unies et ses partenaires.

3. Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans a décliné à un rythme régulier et les progrès se sont accélérés grâce au développement des interventions en matière de soins de santé infantile de base, notamment l'utilisation de moustiquaires imprégnées d'insecticide, les campagnes de vaccination (entraînant une réduction spectaculaire du nombre de décès dus à la rougeole), les thérapies par réhydratation orale pour les maladies diarrhéiques, les programmes de supplémentation en oligoéléments et les traitements contre la malnutrition aiguë sévère.

4. Des évaluations récentes de la Stratégie accélérée pour la survie et le développement de l'enfant et de la Stratégie de prise en charge intégrée des maladies de l'enfant ont mis en lumière la nécessité de mieux exploiter les informations disponibles sur le fardeau associé à la morbidité et de mettre en place des contrôles et des évaluations plus efficaces afin de mettre au point des interventions percutantes et de s'assurer que les programmes sont en bonne voie de réalisation.

5. Malgré la chute de la mortalité infantile, les progrès ont été plus lents en ce qui concerne la réduction des décès de mères et de nouveau-nés. On estime que plus de 3 millions de nouveau-nés et 500 000 femmes décèdent encore chaque année de causes liées à la maternité (objectif 5). L'UNICEF accorde beaucoup plus d'attention aux liens très étroits qui existent entre la santé de la mère et celle de l'enfant. Les systèmes de santé doivent renforcer leur soutien aux femmes enceintes et aux enfants pendant leurs premiers jours sur terre. La diffusion d'informations visant à modifier les comportements pourrait être renforcée afin d'améliorer les principales pratiques en matière de soins aux enfants et dans d'autres domaines.

6. Soixante-trois pays sont en voie de réaliser l'objectif consistant à réduire de moitié la proportion d'enfants en insuffisance pondérale, contre 46 pays il y a trois ans seulement. On s'accorde généralement à dire aujourd'hui que la nutrition fait partie intégrante de la santé et de la sécurité alimentaire. À cet égard, une attention particulière est accordée aux femmes enceintes et aux enfants de moins de 2 ans, dont les capacités cognitives risquent d'être diminuées de manière permanente,

faute d'alimentation adéquate pendant ces années décisives pour le développement de la personnalité. Les programmes de supplémentation en vitamine A et en zinc, d'iodation du sel et d'enrichissement des farines ont tous été intensifiés et les taux d'allaitement maternel exclusif se sont améliorés.

7. L'UNICEF a effectué des investissements stratégiques dans des programmes de nutrition lorsque les cours mondiaux des denrées alimentaires ont augmenté et insisté sur l'importance de se pencher sur la question de la sécurité nutritionnelle dans le contexte de la sécurité alimentaire. Le Fonds a contribué pour une large part à la généralisation de l'utilisation des aliments thérapeutiques prêts à l'emploi pour lutter contre la malnutrition sévère, les achats de produits de ce type passant de 100 tonnes en 2003 à plus de 11 000 tonnes en 2008.

8. L'initiative « Unis pour les enfants, unis contre le sida », lancée par l'UNICEF, a donné un coup de projecteur sur les enfants, face cachée de la pandémie de VIH/sida. Depuis, les programmes de prévention de la transmission du virus de la mère à l'enfant et de traitement du sida infantile ont été considérablement développés. Malgré les importants progrès réalisés, l'accès des femmes enceintes séropositives aux traitements antirétroviraux reste limité. On a constaté une amélioration pour ce qui est de l'accès des jeunes à des informations détaillées et exactes sur le VIH et les moyens d'éviter sa transmission; cependant, la plupart des jeunes ne sont toujours pas informés. Il est urgent de s'attaquer aux disparités entre les sexes en matière de connaissances et de pratiques, qui constituent un élément crucial de la vulnérabilité face au VIH.

9. Des progrès réguliers ont été enregistrés vers la réalisation de l'objectif 7 relatif à l'eau potable, mais il faudra une accélération rapide pour atteindre la cible relative à l'assainissement, en particulier dans les zones rurales. Les projets d'assainissement total pilotés par les populations locales ont donné des résultats remarquables en termes d'amélioration des pratiques. Cette approche a été adoptée par plus de 50 pays, bien que souvent à une échelle limitée.

10. Un grand nombre de pays ont réalisé des progrès notables en matière de taux net de scolarisation et plusieurs d'entre eux ont de bonnes chances de rendre l'enseignement primaire universel d'ici 2015 (objectif 2). Toutefois, parmi les problèmes persistants, on peut citer les inégalités, à l'intérieur des régions et des pays et entre eux, liées au sexe, à la langue, à l'origine ethnique, au handicap, à la pauvreté monétaire et à la géographie. Le maintien de la fréquentation scolaire au niveau primaire et le passage du cycle primaire au secondaire reste l'un des grands défis de l'éducation de base. L'amélioration de la qualité de l'éducation est l'un des objectifs fondamentaux. À ce sujet, une évaluation de la méthode de l'école amie des enfants a montré que les établissements qui participaient à l'initiative étaient devenus davantage centrés sur les enfants, se caractérisaient par une participation plus démocratique à la gestion de l'école et étaient plus accueillants. Il a néanmoins été noté qu'il fallait poursuivre les efforts pour associer plus étroitement les populations locales.

11. La protection des enfants est une priorité de haut rang, qu'il s'agisse de les protéger contre la violence, la traite, le mariage précoce, les mutilations génitales féminines ou l'exploitation sexuelle. L'UNICEF a défendu l'idée de créer des environnements protecteurs pour les enfants dans les communautés, les écoles et les familles, et constitué des partenariats novateurs afin de lutter contre les sévices sexuels à l'encontre des filles et des femmes. Le dernier numéro du rapport

« Progrès pour les enfants », paru en septembre 2009, contient la première analyse détaillée des données disponibles dans le domaine de la protection.

12. La récession économique et les crises humanitaires aggravent la vulnérabilité des enfants face au travail des enfants, à la violence et à la traite. Malgré les progrès réalisés dans la mise en place d'une approche systémique de la protection des enfants, il reste énormément à faire pour généraliser cette méthode et abandonner les interventions réactives et organisées en projets. Le manque de ressources humaines et financières continue de nuire à la protection des enfants.

13. Les objectifs du Millénaire pour le développement ne seront atteints que si des efforts ciblés sont faits pour renforcer les services sociaux de base dans les pays enregistrant les taux les plus élevés de morbidité et de mortalité infantile et maternelle et pour atteindre les exclus, les plus démunis et les plus vulnérables. Des efforts intensifs sont actuellement déployés dans la plupart des pays pour atteindre des enfants jusqu'à présent exclus. En s'appuyant sur une démarche fondée sur les droits de l'homme, l'UNICEF s'efforce de contribuer à réduire les inégalités. Cette priorité revient également dans les recommandations contenues dans le document intitulé « Évaluation de la mise en œuvre de la politique en matière d'égalité des sexes à l'UNICEF : activités de suivi prévues » (E/ICEF/2008/CRP.12).

14. Des investissements accrus ont été faits dans les domaines de la collecte de données, de l'évaluation et de la gestion des connaissances, afin de mieux éclairer les stratégies globales de développement et de combler les lacunes. Les évaluations sont désormais de nature plus stratégique et mieux intégrées dans la conception des programmes et des évaluations externes sont prévues dans le but de mieux comprendre l'efficacité des principaux programmes.

15. Un bureau de la recherche est en cours de création et les systèmes de gestion des connaissances sont en train d'être développés. Les enquêtes en grappes à indicateurs multiples visant à recueillir des données sur les ménages sont désormais réalisées tous les trois ans et non tous les cinq ans, afin que les informations sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement soient plus à jour. Dans de nombreux pays, l'échantillon de population utilisé pour l'enquête a été élargi afin qu'on puisse analyser les disparités à l'échelon sous-national.

16. Avec ses partenaires, l'UNICEF aide les pays à mettre en œuvre des mesures de protection sociales, telles que le versement d'allocations sous conditions pour les populations les plus vulnérables. Sous la supervision du Conseil d'administration, la coopération entre l'UNICEF et les pays à revenu intermédiaire a été renforcée, un appui particulier étant accordé aux politiques et aux initiatives de renforcement des capacités visant à éliminer les disparités. Toutefois, le manque de moyens de certains bureaux extérieurs de l'organisation a limité l'efficacité de cet engagement. Ces efforts nécessiteront des ressources supplémentaires, des partenariats plus robustes et des programmes d'apprentissage durables.

Renforcement de l'appui dans les situations d'urgence humanitaire et les lendemains de crise

17. L'action humanitaire de l'UNICEF est maintenant mieux coordonnée et plus systématique, compte tenu de la nécessité de s'occuper de la planification préalable aux catastrophes, de la réduction des risques et du renforcement des capacités en plus des interventions. L'organisation est un élément actif des groupes humanitaires, en tant que chef de file ou que simple membre. Les Devoirs fondamentaux vis-à-vis

des enfants en situation de crise continuent d'être intégrés dans son action humanitaire. Le travail de l'UNICEF dans les conflits armés comprend notamment des programmes de démobilisation des enfants soldats, ainsi que le suivi de l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et l'établissement de rapports sur le sujet.

18. On a investi considérablement dans la formation et dans la gestion de listes de candidats pour les groupes humanitaires relatifs aux enfants, notamment ceux pour lesquels l'UNICEF joue un rôle d'animateur. Cependant, le déploiement rapide de moyens supplémentaires importants dans les situations d'urgence de grande ampleur, bien que grandement amélioré, demeure une difficulté majeure pour le respect des Devoirs fondamentaux et des obligations liées aux groupes humanitaires.

19. Dans de nombreux pays traversant une crise humanitaire ou se relevant après une situation d'urgence, il faut mettre au point des stratégies et des instruments interinstitutions plus souples qui prennent en compte les lacunes en termes de capacités et le passage des secours humanitaires aux activités de développement.

Importance de l'efficacité de la gestion

20. L'UNICEF a renforcé les mécanismes de responsabilisation. Le respect des recommandations d'audit s'est amélioré, un bureau d'enquêtes a été créé et un déontologue a été nommé. Des progrès ont été accomplis en prévision du passage au système virtuel intégré d'information (PGI-VISION-One) et aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

21. Diverses pratiques de gestion des ressources humaines ont été sensiblement améliorées. Un nouveau système de recrutement électronique vient d'être mis en place et un programme d'évaluation pour les représentants de l'UNICEF sortants et en poste a été créé. Le perfectionnement du personnel bénéficie aussi de ressources accrues et de programmes renforcés. Ces efforts se sont focalisés sur l'amélioration de la formation dans le domaine des politiques et de la mobilisation, l'amélioration du programme d'accueil des nouveaux représentants et la poursuite de l'initiative de perfectionnement des cadres, afin de repérer des cadres de niveau intermédiaire à fort potentiel. L'Initiative de promotion de nouveaux talents a été lancée il y a deux ans afin de recruter des candidats brillants aptes à assumer de hautes responsabilités.

22. Les modalités de fonctionnement de l'UNICEF, souvent considérées comme trop contraignantes, tant par le personnel que par les partenaires, sont en cours de rationalisation et de simplification. Les organisations non gouvernementales se sont félicitées de la simplification, récemment menée à bien, de l'accord de coopération et des directives concernant les partenariats.

23. Au cours des deux dernières années, une enquête indépendante a été menée auprès de l'ensemble du personnel, avec l'appui résolu de l'association du personnel. Les résultats recueillis chaque année montrent que 93 % des membres du personnel de l'UNICEF sont fiers de travailler pour l'organisation.

Importance des partenariats

24. Les stratégies reposant sur la collaboration ont été au cœur de l'évolution du fonctionnement de l'UNICEF. L'organisation a apporté un soutien énergique à la coordination à l'échelle du système des Nations Unies et aux partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies et la Banque mondiale dans des domaines tels que la santé, l'éducation, la protection et l'aide humanitaire. Le PSMT a été

synchronisé avec les cycles de planification du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), ainsi qu'avec la procédure d'examen complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

25. Depuis 2007, l'UNICEF a réalisé diverses études portant sur les points forts et les faiblesses de son approche des partenariats avec la société civile, lesquelles ont abouti à l'élaboration du Cadre stratégique relatif aux relations de partenariat et de collaboration de l'UNICEF (E/ICEF/2009/10), approuvé par le Conseil d'administration en 2009. Sur cette base, les principes de partenariat ont été appliqués immédiatement dans le cadre de la révision des accords de coopération opérationnelle. On a ainsi réduit un certain nombre de procédures administratives pour les partenariats avec la société civile, tout en insistant sur les principes de responsabilité mutuelle et de mise en commun des résultats.

26. Les partenariats programmatiques mondiaux font depuis longtemps partie du dispositif relatif au développement, bien que l'accroissement récent de leur nombre et de leur portée soit sans précédent. Une étude réalisée en 2009 par l'UNICEF sur sa participation à ces partenariats a confirmé que ces partenariats favorisaient le développement. L'étude a révélé que les partenariats programmatiques mondiaux devaient systématiquement encourager l'appropriation des programmes par les pays bénéficiaires, harmoniser l'assistance fournie et faire bon usage des cadres des responsabilités mutuelles, tout en continuant de mettre l'accent sur les résultats.

A. Domaine d'intervention n° 1 : survie et développement du jeune enfant

Aperçu général

27. Le taux de mortalité a continué de reculer chez les enfants de moins de 5 ans. En 1990, quelque 12,5 millions d'enfants sont morts avant leur cinquième anniversaire; en 2008, leur nombre était tombé à 8,8 millions, chiffre le plus bas enregistré à ce jour. Malgré la chute du taux de mortalité infantile, les progrès ont été plus lents en ce qui concerne la mortalité liée à la maternité et les décès de nouveau-nés. On estime que, tous les ans, plus de 3 millions de nouveau-nés meurent, tandis qu'un demi-million de femmes continuent de décéder de causes liées à l'accouchement. Une proportion importante de nourrissons dont la mère décède meurent dans l'année suivant leur naissance.

28. La couverture vaccinale des enfants a continué d'augmenter : le taux mondial de vaccination pour les trois doses du vaccin contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos (DPT-3) était de 82 % en 2008, contre 81 % en 2007. L'objectif de 90 % en 2010 risque cependant de ne pas être atteint. Des signes de progrès encourageants ont été constatés en ce qui concerne la lutte antipaludique, les données recueillies dans 26 pays d'Afrique sub-saharienne indiquant qu'entre 2000 et 2008, le taux d'utilisation par les enfants de moustiquaires imprégnées d'insecticide avait au moins triplé dans 23 pays. Cependant, le traitement du paludisme n'a pratiquement pas progressé sur la même période. En outre, le nombre de personnes bénéficiant de traitements contre la pneumonie et la diarrhée en Afrique a très peu augmenté depuis 2000.

29. Les campagnes intégrées, y compris les activités de vaccination complémentaire (24 pays en 2008) et les journées et semaines de la santé de l'enfant

(34 pays en 2008), se sont avérées très efficaces. Par exemple, le taux de supplémentation par deux doses de vitamine A dans les pays les moins avancés est passé de 41 % en 2000 à 88 % en 2008, bien au-delà de l'objectif de 80 %.

30. L'un des points communs des interventions qui ont été considérablement intensifiées est qu'elles pouvaient être mises en œuvre au moyen d'activités de sensibilisation ou de campagnes épisodiques, en s'appuyant sur les structures offertes par les plates-formes de vaccination des enfants ou de soins anténatals. L'UNICEF a appuyé la généralisation de ces interventions et d'autres encore, tout en améliorant leur articulation avec les efforts visant à renforcer les systèmes de santé. Il est toutefois évident que ces interventions épisodiques à vocation essentiellement préventive ne suffisent pas pour réduire encore la mortalité infantile. Une récente évaluation de la Stratégie accélérée pour la survie et le développement de l'enfant a révélé un taux de réussite inférieur sur les trois à quatre années étudiées pour les actions curatives, telles que les traitements contre la diarrhée, le paludisme et la pneumonie, qui nécessitent un accès continu aux services. Les soins au sein de la communauté offrent la possibilité d'augmenter rapidement la couverture au moyen d'interventions efficaces face à ces maladies infantiles courantes. L'UNICEF prend actuellement un certain nombre de mesures afin de renforcer les soins au niveau local, dont plusieurs découlant de la nécessité d'accroître et de mieux former les ressources humaines, et de mieux gérer les moyens existants. En partenariat avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'UNICEF a établi des directives générales claires sur l'augmentation de la couverture des soins au sein de la communauté pour le paludisme, la diarrhée et la pneumonie, et collabore avec ses partenaires pour veiller à ce que ces interventions soient intégrées dans les stratégies et les plans nationaux pour la survie de l'enfant. Plus de 45 pays d'Afrique et d'Asie ont adopté des politiques permettant à des agents travaillant au niveau local de fournir des soins pour au moins une de ces trois maladies. L'exécution de ces programmes est un objectif prioritaire.

31. La carence nutritionnelle chronique, qui se traduit par un retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans dans les pays en développement, est tombée de 40 % en 1990 à 29 % en 2008. Une réduction notable de la sous-nutrition chronique est possible grâce à l'amélioration de l'alimentation des femmes avant et après la grossesse, à un allaitement maternel précoce et exclusif et à une alimentation complémentaire de qualité pour les nourrissons et les jeunes enfants au moyen d'actions appropriées en matière de micronutriments, associés à une prévention et à un traitement rapide des maladies infectieuses. Les progrès dans le domaine de l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants ont toutefois été modestes. Le taux d'allaitement maternel exclusif dans les pays en développement n'est passé que de 33 % en 1995 à 37 % en 2008. La situation s'est améliorée rapidement dans les quelque 16 pays qui ont effectivement mis en œuvre un ensemble de politiques judicieuses, de mesures législatives d'application effective et de programmes d'appui communautaires en faveur de l'allaitement maternel. La question de la sécurité nutritionnelle revient de plus en plus dans les discussions portant sur la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance, la protection sociale et l'augmentation éventuelle des investissements dans l'agriculture. Les organismes des Nations Unies concernés travaillent également de manière plus coordonnée au sein du Comité permanent de la nutrition.

32. D'après les tendances actuelles, 91 % de la population mondiale fera usage de sources d'eau potables améliorées d'ici 2015. Cependant, au niveau mondial, il est admis qu'une grande partie de l'aide au développement affectée à la distribution

d'eau et à l'assainissement n'a pas été suffisamment dirigée vers les pays et les zones qui progressent le plus lentement vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il existe encore des écarts importants entre les régions, les pays et les communautés locales : en 2008, 743 millions de personnes habitant des zones rurales et 141 millions de personnes habitant des zones urbaines n'avaient pas accès à une source d'eau potable de meilleure qualité. En 2008, 55 % de la population rurale mondiale et 24 % de la population urbaine n'avait pas accès à des services d'assainissement améliorés.

33. Les progrès dans la réalisation des objectifs liés à la santé sont ralentis par une utilisation inefficace des ressources, un financement déséquilibré de différents services et la fragmentation des flux de financement. En réaction à cet état de fait, le Groupe de travail de haut niveau sur les financements innovants pour les systèmes de santé a insisté sur l'importance d'investir dans la santé et créé des nouvelles sources de financement potentielles. En outre, l'action du Groupe des Huit (H-8), également appelé Partenariat international pour la santé, a donné lieu à des stratégies de mieux en mieux coordonnées aux fins de la sensibilisation des dirigeants du G-8, en vue de mobiliser des ressources et d'appuyer les pays de programme. L'UNICEF, l'OMS et d'autres partenaires aideront les pays à accéder à ces fonds et à mener des activités de manière efficace.

34. Les nouvelles technologies sont porteuses de promesses, à la fois en termes de réduction du fardeau de certaines maladies et de mise en œuvre et d'expansion des programmes. De nouveaux vaccins, tels que les vaccins antirotavirus et antipneumococcique, s'ils sont administrés systématiquement dans les pays les plus touchés, contribueront à réduire la mortalité et la morbidité dues à la diarrhée et à la pneumonie s'ils sont associés à d'autres stratégies de prévention, de protection et de traitement. Les aliments thérapeutiques prêts à l'emploi et les micronutriments en poudre pour l'enrichissement des aliments à domicile sont des moyens efficaces de lutter contre la malnutrition sévère et les carences en oligoéléments.

Récapitulatif des résultats obtenus et des difficultés rencontrées en 2009 dans chaque domaine de résultats prioritaire

- 1. Domaine de résultats prioritaire n° 1 : appui aux capacités nationales pour atteindre l'objectif 1 en améliorant la nutrition des enfants par des pratiques améliorées et un meilleur accès aux produits de base et aux services**

**Montant estimatif de l'aide aux programmes pour 2009 :
56,3 millions de dollars**

35. L'UNICEF et ses partenaires ont aidé à élever le degré de priorité de la nutrition des enfants dans le programme national de développement de plusieurs pays en 2009. À Sri Lanka, par exemple, le Gouvernement a lancé un programme de nutrition complet et intégré; au Rwanda, l'UNICEF a apporté son appui au premier sommet national sur la nutrition. Plusieurs pays ont mis au point de nouveaux plans et stratégies dans le domaine de la nutrition en 2009.

36. On estime que 47 % des pays de programme sont aujourd'hui dotés de plan nationaux ou d'instruments équivalents comportant des cibles pour la généralisation de pratiques améliorées de soins dispensés par la famille et la communauté aux

mères et aux enfants. Environ 39 % des pays ont effectué une analyse par sexe afin de recenser les difficultés en matière de pratiques familiales et communautaires. Dans ces deux domaines, la situation s'est améliorée régulièrement au cours de la période couverte par le PSMT, les progrès les plus nets ayant eu lieu en 2009.

37. Les programmes de nutrition de l'enfant à base communautaire se sont développés en 2009, couvrant des zones plus vastes et touchant un plus grand nombre d'enfants, en particulier en Éthiopie et à Madagascar. L'UNICEF est parvenu à atteindre et soigner les enfants souffrant de malnutrition au Malawi essentiellement grâce à de nouvelles procédures de gestion au niveau local. Ailleurs, sous l'égide de l'organisation, des enquêtes et des partenariats avec les responsables locaux et les chefs religieux ont aidé à améliorer la planification des programmes et à mieux les faire connaître.

38. Des initiatives de suivi et de cartographie de la malnutrition infantile fondées sur la téléphonie mobile aident à améliorer la remontée de l'information dans plusieurs pays, notamment la Mauritanie et le Sénégal. En réponse aux prix toujours élevés des denrées alimentaires dans de nombreux pays, l'UNICEF a redoublé d'efforts pour suivre les prix, analyser les causes profondes de la situation et évaluer les incidences sur les enfants.

39. Plusieurs pays ont fait état d'avancées en matière d'enrichissement des aliments et des condiments en 2009, notamment par l'adoption de nouvelles normes pour l'enrichissement en fer des farines. L'utilisation de poudres enrichies en micronutriments à domicile (« Sprinkles ») s'est développée en 2009 et des projets pilotes ont été lancés dans plusieurs pays en Asie et ailleurs. En 2009, 58 pays avaient adopté des lois ou des décrets imposant l'enrichissement des farines en fer et en acide folique au minimum, contre 33 en 2003. Les farines produites dans ces pays, en plus des farines enrichies volontairement, représentent aujourd'hui 30 % des farines de blé produites dans les grands moulins et sont potentiellement accessibles à près de 2 milliards de personnes. L'UNICEF continue d'apporter un soutien sur les plans politique et technique à l'élaboration des programmes nationaux, tandis que des partenaires tels que l'Alliance mondiale pour l'amélioration de la nutrition (AMAN), l'Initiative Micronutriments et l'Initiative d'enrichissement de la farine appuient leur exécution.

40. Des améliorations du contexte sur le plan des politiques adoptées en faveur de l'iodation universelle du sel ont été constatées dans plusieurs pays en 2009, y compris le Pakistan et dans la Fédération de Russie. En 2009, plus de 90 % des ménages utilisaient du sel iodé dans 36 pays, contre 21 pays en 2002. Au total, 72 % des ménages consommaient du sel suffisamment iodé. L'UNICEF œuvre aux côtés de l'AMAN afin d'accélérer les efforts dans 13 pays clefs et de surmonter des obstacles tels que l'absence de lois de portée générale sur l'iodation du sel, un contrôle de la qualité médiocre, une méconnaissance des faits et les difficultés auxquelles sont confrontés les petits producteurs.

2. Domaine de résultats prioritaire n° 2 : appui aux capacités nationales pour atteindre les objectifs 4 et 5 grâce à une couverture accrue des ensembles intégrés de services et à une amélioration des pratiques et du cadre d'action

**Montant estimatif de l'aide aux programmes pour 2009 :
754,9 millions de dollars**

41. Un nombre croissant de bureaux de pays de l'UNICEF se sont faits les avocats de la stratégie appelée « Atteindre chaque district » visant à réduire les disparités en matière de couverture vaccinale. En 2009, l'organisation a acheté 2 milliards 950 millions de doses de vaccin au nom de 82 pays, ainsi que 346 millions de seringues jetables. Environ 176 millions d'enfants dans 57 pays ont pris part à des campagnes de lutte contre la rougeole en 2008 et 2009. Les améliorations en termes de couverture ont été obtenues en partie grâce à l'utilisation par l'UNICEF et ses partenaires d'une stratégie de campagnes intégrées dans le cadre d'activités de vaccination complémentaire ou de journées et de semaines de la santé de l'enfant.

42. La Turquie a officiellement éradiqué le tétanos maternel et néonatal en 2009, devenant ainsi le treizième pays à éradiquer la maladie depuis 2000, 45 autres pays étant encore touchés. Un appui a été fourni à 19 pays aux fins de la réalisation de campagnes de qualité et de l'évaluation des progrès faits sur la voie de l'éradication. Des campagnes de vaccination complémentaire à l'anatoxine tétanique ont été lancées dans 30 pays, touchant plus de 50 femmes en âge de procréer dans les zones les plus exposées. En 2008, 81 % des nourrissons étaient protégés à la naissance contre le tétanos.

43. L'UNICEF, principal partenaire de l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite, a fourni 2 milliards de doses de vaccin oral antipoliomyélitique en 2009 et renforce son appui à la composante communication. En 2009, le nombre de cas de transmission naturelle du virus de la poliomyélite a été de 1 606, soit un peu inférieur aux 1 651 cas recensés en 2008, 78 % des cas étant survenus dans les quatre pays encore impaludés, à savoir l'Afghanistan, l'Inde, le Nigéria et le Pakistan. Quatre pays ont été classés comme ayant eu une recrudescence de transmission du virus. Ces pays ont reçu un rang de priorité égal à celui des pays impaludés.

44. L'UNICEF joue un rôle majeur dans l'introduction de nouveaux vaccins visant à protéger la vie des enfants. Une attention particulière a été accordée aux problèmes de chaîne du froid posés par les nouvelles formulations de vaccin, qui nécessitent des volumes bien plus importants pour le stockage et le transport. À travers le monde, 162 pays avaient introduit le vaccin *Haemophilus influenzae* de type B (Hib) à la fin de 2009, mais seulement deux des pays appuyés par GAVI Alliance avaient introduit le vaccin pneumococcique conjugué. En 2009, l'utilisation universelle du vaccin antirotavirus a été recommandée, la priorité étant accordée aux pays présentant un taux élevé de mortalité due à la diarrhée.

45. Des progrès supplémentaires ont été réalisés en 2009 dans le passage à l'échelle supérieure de programmes de gestion de la malnutrition aiguë sévère. En réaction à la pénurie mondiale d'aliments thérapeutiques prêts à l'emploi à la fin de 2008, qui a affecté l'exécution des programmes dans divers pays, des mesures correctives ont été prises, notamment l'amélioration des prévisions, le repositionnement de stocks et le rapprochement des capacités de production des utilisateurs finaux, ce qui a permis d'éviter une pénurie mondiale en 2009. Au total,

l'UNICEF a acheté 7 850 tonnes d'aliments thérapeutiques prêts à l'emploi, contre 2 500 tonnes en 2006. L'appui qu'il a fourni en 2009 a aidé à développer les programmes d'alimentation thérapeutique au niveau local dans plusieurs pays, y compris l'Afghanistan et l'Éthiopie.

46. En juin 2009, l'OMS a déclaré l'état de pandémie concernant le virus de la grippe A (H1N1). L'UNICEF a continué d'appuyer les campagnes de communication nationales visant à réduire la propagation et l'impact du virus. Il a collaboré avec l'OMS et l'UNESCO à l'établissement de directives pour lutter contre la propagation du virus dans les écoles et éviter la fermeture des établissements. Dans certains pays, la pandémie a été l'occasion d'améliorer la gestion locale de la pneumonie, principale cause de décès liée à la grippe.

47. La collaboration avec l'OMS a également donné lieu à la publication de plusieurs documents importants portant sur le plan technique et celui de la sensibilisation : « Diarrhoea: why children are still dying and what can be done »; « Les visites à domicile pour les soins aux nouveau-nés : une stratégie destinée à améliorer la survie de l'enfant »; et « Global action plan for the prevention and control of pneumonia ». Le zinc a été officiellement recommandé par l'UNICEF et l'OMS pour le traitement de la diarrhée en 2004; en 2009, 54 pays s'étaient dotés de politiques nationales encourageant explicitement l'utilisation du zinc pour le traitement de la diarrhée chez l'enfant.

48. L'UNICEF a continué de fournir un appui technique aux fins de l'élaboration de plans, de budgets et de dossiers d'investissement fondés sur des faits, en choisissant comme outil de budgétisation et de planification axé sur les résultats la budgétisation des coûts marginaux face aux goulets d'étranglement, visant à améliorer la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants et a collaboré à cette fin avec 15 gouvernements de pays d'Afrique et d'Asie en 2009. Un dossier d'investissement régional a été établi avec la Banque asiatique de développement au travers du Partenariat pour la santé maternelle, néonatale et infantile. Une initiative similaire est en cours en Afrique.

49. En 2009, l'UNICEF a distribué plus de 574 millions de comprimés de vitamine A dans 74 pays. Alors que des pays tels que le Bangladesh et les Philippines se procureront bientôt leurs propres stocks de vitamine A, le nombre de pays finançant ces programmes au moyen de leur budget national reste faible. Plus de 70 pays appliquent aujourd'hui des lois ou des dispositions réglementaires qui protègent l'allaitement maternel sur la base du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel. L'UNICEF s'emploie à renforcer l'appui de type « communication pour le développement » fourni aux programmes nationaux et aux communautés locales dans le but de favoriser l'allaitement maternel exclusif des nourrissons.

50. La Journée mondiale de lavage des mains est une occasion inestimable d'attirer l'attention au niveau national sur l'importance de se laver les mains au savon et de tirer parti de l'intérêt ainsi soulevé pour élaborer des politiques et des programmes pertinents. Confirmant le succès remporté par la Journée lors de la première édition en 2008, plus de 200 millions d'enfants et 600 000 écoles ont participé aux manifestations organisées en 2009. L'UNICEF a fourni des dossiers d'information et organisé des séminaires de planification en ligne.

51. Le traitement et la bonne conservation de l'eau à domicile est un moyen efficace d'améliorer la qualité de l'eau et de prévenir les maladies. Les données sur

les pratiques dans ce domaine recueillies dans 67 pays ont montré que 33 % environ des ménages traitaient l'eau potable à domicile. Alors qu'ils bénéficient d'une moins bonne couverture en termes de sources d'eau améliorées, les ménages ruraux, en particulier en Afrique, ont moins tendance à pratiquer le traitement et la bonne conservation de l'eau ou à employer des méthodes adéquates sur le plan microbiologique. C'est pourquoi l'UNICEF a fait du traitement et de la bonne conservation de l'eau à domicile une priorité. Il s'agit également d'une stratégie essentielle dans la lutte qui continue d'être menée à l'échelle mondiale pour éradiquer la dracunculose, dont le nombre de cas est tombé à 3 000 dans quatre pays à la fin de 2009.

52. L'UNICEF est resté un membre essentiel du Partenariat Faire reculer le paludisme et le principal fournisseur de moustiquaires imprégnées d'insecticide, avec près de 43 millions d'unités achetées pour 49 pays en 2009, soit une augmentation de 62 % par rapport à 2008. La grande majorité de ces moustiquaires ont été distribuées dans le cadre des soins prénatals de routine, des services de vaccination et des journées de la santé de l'enfant. L'UNICEF a également acheté plus de 8 250 000 trousse de diagnostic rapide du paludisme dans le monde en 2009. Avec ses partenaires de l'Initiative Faire reculer le paludisme, il contribue directement à la diminution de la prévalence (par exemple, diminution de moitié au Libéria entre 2005 et 2008) et de la mortalité (par exemple, 65 % de réduction du nombre de décès au Soudan). De nouveaux partenariats ont également été formés avec l'OMS et le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le paludisme, lesquels ont donné lieu à des initiatives visant à faire en sorte que le paludisme cesse d'être un problème de santé publique d'ici à 2015.

3. Domaine de résultats prioritaire n° 3 : appui aux capacités nationales pour atteindre l'objectif 7 (cible 7 C) en renforçant l'accès à des sources d'eau et des installations d'assainissement améliorées ainsi que leur utilisation durable

**Montant estimatif de l'aide aux programmes pour 2009 :
262,9 millions de dollars**

53. L'UNICEF a appuyé des activités liées à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène dans 99 pays en 2009, contre 95 en 2005, dont 57 des 60 pays prioritaires. Conformément à ses stratégies dans ces domaines pour 2006-2015, les programmes continuent de porter sur le développement des capacités et des cadres d'action nationaux, ainsi que sur l'appui nécessaire à la mise en œuvre de programmes concernant l'approvisionnement en eau et l'assainissement.

54. Il est très encourageant de constater que le nombre de pays dans lesquels les budgets ou les cadres de dépenses à moyen terme comportent des rubriques budgétaires pour l'assainissement et l'hygiène est passé à 71, soit 53 % des pays de programme.

55. Assainissement et eau pour tous (SWA) est une alliance regroupant des pays en développement, des donateurs, des banques de développement, des organismes des Nations Unies et des organisations de la société civile, qui vise à tirer parti des budgets de développement et nationaux afin d'obtenir des résultats en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène; ce partenariat a pris de l'envergure en 2009. L'UNICEF assure le secrétariat de l'Alliance et accueillera la première réunion de haut niveau des ministres des finances et de la coopération pour le développement sur la question.

56. L'engouement pour les stratégies d'assainissement global pilotées par les communautés locales, adoptées dans plus de 50 pays africains et asiatiques, a été remarquable. L'UNICEF a fortement encouragé les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les communautés locales à suivre cette approche et à développer les capacités nécessaires pour créer des programmes d'assainissement autonomes.

57. L'UNICEF a travaillé en partenariat avec le Réseau pour l'approvisionnement en eau en milieu rural et l'Agency for International Development des États-Unis (USAID) afin de concevoir des stratégies plus économiques pour le forage de puits, notamment l'amélioration des conditions pour les activités du secteur privé. Cette initiative a donné lieu, entre autres, à la mise au point de techniques de forage manuel peu coûteuses, qui sont plus facilement adoptées par les entrepreneurs locaux et peuvent accroître rapidement l'accès à l'eau dans les zones présentant les caractéristiques hydrogéologiques voulues.

58. Depuis de nombreuses années, l'UNICEF est à la pointe du développement et de la distribution de pompes manuelles. Cependant, la méthode adoptée par le passé, selon laquelle l'organisation gérait l'ensemble de la procédure de passation de marchés tout en s'arrangeant pour réduire les coûts à court terme, ne permettait pas de développer des mécanismes d'achat durables au niveau des pays. Une étude du marché de la pompe manuelle en Afrique, réalisée en 2009, a mis en lumière les possibilités offertes par le marché local. On explore aujourd'hui cette démarche, qui devrait permettre d'éviter les goulets d'étranglement en termes de fourniture, d'exploitation et d'entretien de ces pompes.

4. Domaine de résultats prioritaire n° 4 : dans les situations d'urgence déclarées, tous les enfants bénéficient d'interventions vitales, conformément aux Devoirs fondamentaux de l'UNICEF vis-à-vis des enfants en situation de crise

**Montant estimatif de l'aide aux programmes pour 2009 :
229,5 millions de dollars**

59. Dans le cadre de l'approche par groupes suivie par le Comité permanent interorganisations (CPI), l'UNICEF a continué de jouer le rôle d'organisme chef de file pour le Groupe Nutrition mondiale et fourni à ce titre un appui direct s'inscrivant dans la durée à au moins 10 pays menant des opérations d'urgence en 2009. Ayant constaté que l'un des principaux obstacles à l'efficacité, à la rapidité et à la prévisibilité des interventions en matière de nutrition dans les situations d'urgence était le manque de candidats qualifiés prêts au déploiement, le Groupe Nutrition mondiale a sélectionné et formé 27 candidats qui pourront être déployés rapidement en tant que coordonnateurs de groupe à l'échelon national dans le cadre de situations d'urgence. L'UNICEF a œuvré avec le groupe en vue d'évaluer et de diffuser des outils de gestion mondiale de la malnutrition aiguë chez l'enfant.

60. L'UNICEF a également continué de jouer son rôle de chef de file du Groupe Eau, assainissement et hygiène pour tous du CPI. Parmi les initiatives menées, on peut citer des formations sur la coordination de groupes, la promotion de l'hygiène, la gestion de l'information et des sujets tels que la construction de latrines et le traitement de l'eau à domicile. L'Équipe mondiale d'intervention rapide du Groupe Eau, assainissement et hygiène pour tous, sollicitée tout au long de l'année 2009, s'est révélée être un élément essentiel du dispositif d'intervention, de l'avis des donateurs et des partenaires du Groupe.

61. L'UNICEF a continué de participer, en tant que partenaire majeur, au Groupe Santé mondiale dirigé par l'OMS. Le Fonds a participé à l'élaboration d'instruments visant à améliorer les interventions à l'échelon national, notamment en ce qui concerne les évaluations initiales rapides, l'identification des lacunes et le recensement des parties prenantes, ainsi qu'une stratégie et un plan de sensibilisation pour le Groupe. Il a également été actif au sein du Service de surveillance en matière de santé et de nutrition, créé pour valider les données relatives à la nutrition et à la mortalité collectées dans les pays touchés par des situations d'urgence humanitaire.

62. En 2009, les interventions d'urgence de l'UNICEF relatives à la santé ont notamment permis de distribuer les produits suivants : a) environ 2 900 nécessaires médicaux d'urgence dans 28 pays; b) 14,5 millions de doses de vaccin contre la méningite dans six pays; et c) 122 millions de doses de vaccin contre la rougeole dans des pays en situation d'urgence. Les bureaux extérieurs de l'UNICEF estiment que les interventions d'urgence ciblées réalisées en 2009 ont touché un grand nombre de bénéficiaires : a) 17,3 millions dans le cadre d'interventions sanitaires (dans 39 pays ayant communiqué des informations); b) 6,5 millions dans le cadre d'interventions de type Eau, assainissement et hygiène pour tous (41 pays); et c) 775 000 dans le cadre d'interventions concernant le développement du jeune enfant (21 pays). Une panoplie d'outils pour le développement du jeune enfant a été créée en 2009 et est déjà utilisée dans 45 pays afin de favoriser le retour à la normale pour les jeunes enfants dans des situations d'urgence ou de lendemain de crise.

Enseignements tirés de l'expérience et orientations futures

63. Les données disponibles font apparaître de fortes inégalités entre les groupes de population les plus riches et les plus pauvres pour ce qui concerne les résultats et la couverture en matière de survie et de développement du jeune enfant. Le programme d'action dans ce domaine n'a toujours pas été mené à bien et reste pertinent, non seulement dans les pays les moins avancés mais aussi dans de nombreuses régions à l'intérieur des pays à revenu intermédiaire.

64. Des évaluations récentes de la Stratégie accélérée pour la survie et le développement de l'enfant et de la gestion intégrée des maladies infantiles ont révélé les lacunes suivantes :

- a) Une utilisation insuffisante de données sur le fardeau de morbidité pour l'élaboration d'interventions à forte incidence;
- b) Une mauvaise correspondance entre les fonds et les priorités thérapeutiques;
- c) Un contrôle, une évaluation et une exploitation insuffisants des données existantes;
- d) L'inefficacité de l'application de modèles types ne s'appuyant pas sur le contexte local pour s'attaquer aux principaux goulets d'étranglement;
- e) Des agents sanitaires mal formés et en nombre insuffisant;
- f) Des contraintes en termes de gestion et de capacité de la chaîne d'approvisionnement;
- g) L'absence de politiques concernant les agents locaux.

65. Compte tenu des enseignements tirés de l'expérience, la transposition à plus grande échelle et l'accélération de l'action menée nécessiteront la mise en place de moyens et de stratégies par l'UNICEF au niveau des pays, notamment aux fins suivantes :

a) Analyser de manière approfondie chaque situation, notamment le fardeau des maladies et de la malnutrition, les comportements en matière de recherche de soins de santé et la qualité des soins dispensés par les familles;

b) Définir des cibles différentes en termes de résultats et de couverture pour chaque groupe;

c) Veiller à ce que les interventions menées correspondent bien à l'évolution et aux causes des maladies et de la malnutrition;

d) Adopter un ensemble approprié de stratégies de programme et de mécanismes d'exécution;

e) Veiller à établir des liens et des mécanismes de coordination entre les organismes;

f) Évaluer les effets des interventions en définissant des chiffres de référence et en effectuant une série d'évaluations de suivi.

66. Depuis l'examen à mi-parcours du PSMT en 2008, une attention accrue a été accordée à l'amélioration de la nutrition, tendance qui semble se confirmer à plus long terme au sein de l'UNICEF mais aussi de la communauté internationale de l'aide au développement. Ce phénomène trouve plusieurs explications : un ensemble de données claires et solides, une amélioration des actions de sensibilisation concernant le rapport coût-efficacité des interventions dans le domaine de la nutrition (Consensus de Copenhague de 2008) et une forte hausse des prix des denrées alimentaires. L'UNICEF a grandement contribué à la réorientation du Comité permanent de la nutrition en 2009, l'objectif étant que l'ONU joue un rôle plus important dans le domaine de la nutrition.

67. Les efforts se poursuivront en vue d'accélérer l'action menée pour lutter contre les principales causes de décès d'enfants, à savoir la pneumonie, la diarrhée, le paludisme, la rougeole et le VIH/sida. L'application de la stratégie multisectorielle de lutte contre la pneumonie et la diarrhée sera rendue prioritaire dans les pays où le fardeau de ces maladies est lourd. Une attention accrue sera accordée à la réalisation de progrès plus rapides en matière de nutrition et d'assainissement, en particulier dans les pays les plus touchés. En outre, les activités en matière de sensibilisation et de politiques dans le domaine de la nutrition seront mieux définies en ce qui concerne les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et les stratégies de réduction des risques de catastrophe.

68. À la suite de l'examen à mi-parcours du PSMT, les questions relatives à l'eau, à l'assainissement et à la promotion de l'hygiène ont été mieux intégrées dans le programme d'action pour la survie de l'enfant. Les progrès accomplis en matière d'assainissement, de lavage des mains et de traitement et de bonne conservation de l'eau à domicile seront consolidés, une importance plus grande étant désormais accordée au maintien des pratiques comportementales correspondantes, notamment une approche plus intégrée de la prévention et du traitement des maladies diarrhéiques. Les contacts avec le secteur privé seront renforcés, afin de veiller à ce qu'un éventail de produits d'assainissement et d'hygiène soit disponible sur le marché. En ce qui concerne l'approvisionnement en eau, l'accent sera mis sur la

réduction du coût des interventions et sur la promotion d'une consommation durable.

69. L'UNICEF, le FNUAP, l'OMS et la Banque mondiale poursuivront leur programme conjoint visant à progresser plus rapidement dans la réduction de la mortalité et de la morbidité maternelle et néonatale, en se concentrant surtout sur la fourniture effective d'un appui aux six pays les plus touchés par les décès maternels.

70. L'UNICEF s'emploiera en particulier à donner aux pays les moyens d'exploiter les principaux outils épidémiologiques et de modélisation d'impact, tels que Lives Saved Tool; à diffuser la méthode d'analyse des goulets d'étranglement pour l'élaboration des stratégies d'exécution des programmes; et à améliorer l'utilisation des bases de données nationales et à développer les capacités pour la réalisation d'activités de suivi et d'évaluations de qualité supérieure. Étant donné les difficultés évidentes liées au changement climatique, à l'urbanisation et aux migrations, il faudra réaliser des analyses plus poussées pour éclairer et ajuster les stratégies d'exécution des programmes. Des stratégies de réduction des risques de catastrophe seront également incorporées dans les programmes concernant la survie et le développement du jeune enfant.

71. Dans l'ensemble du domaine d'intervention n° 1, les partenariats bénéficient d'une approche plus stratégique. L'UNICEF s'efforcera d'amplifier les effets des politiques, des ressources et des activités afin de combler les lacunes les plus graves en termes de financement et de renforcement des systèmes nationaux ainsi que les domaines d'action, les connaissances et les innovations nécessaires pour avancer sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement pertinents. L'organisation cherchera à créer des partenariats plus larges aux fins d'une plus grande mobilisation sociale, de la communication au service du développement et de la transposition à plus grande échelle d'initiatives locales.

B. Domaine d'intervention n° 2 : éducation de base et égalité des sexes

Aperçu général

72. Il est communément admis que si les deuxième et troisième objectifs du Millénaire pour le développement ne sont pas réalisés, il ne sera pas possible de réaliser les autres. Depuis le lancement du mouvement Éducation pour tous en 1990, l'éducation a fait beaucoup de progrès dans le monde (par exemple, le nombre des enfants non scolarisés a diminué de 33 millions). Le pourcentage de filles non scolarisées est lui-même tombé à 54 % environ et la plupart des pays sont en bonne voie de réaliser la parité des sexes à l'école. Toutefois, les disparités demeurent fortes aux niveaux national et infranational, aggravées encore par certaines menaces extérieures qui guettent les enfants, comme les effets du VIH/sida. Les progrès de l'éducation ont été également entravés et dans certains cas anéantis par l'augmentation en nombre et en ampleur des situations d'urgence dans toutes les régions. Quelque 65 % des enfants non scolarisés vivent dans 33 pays touchés par un conflit.

73. Beaucoup de pays ont encore du mal à assurer une éducation de qualité. Le délabrement des salles de classe, le manque ou la caducité des manuels et l'énorme pénurie d'enseignants (dans beaucoup de pays, il faut accroître leurs effectifs de 6 à 10 % par an) gênent encore l'éducation. Les enseignants ne sont toujours pas

suffisamment formés et continuent de travailler dans de mauvaises conditions. Par ailleurs, les rares évaluations qui ont été faites des systèmes d'enseignement montrent bien que beaucoup d'enfants ne maîtrisent même pas les bases de la lecture, de l'écriture et du calcul.

74. Les données dont on dispose sur les enfants non scolarisés sont pour la plupart quantitatives et on a peu d'informations sur les causes locales de l'exclusion de certains enfants. En association avec l'UNESCO, l'UNICEF met en place une nouvelle initiative mondiale visant à renforcer la collecte et l'analyse de données sur les enfants non scolarisés et à renforcer la connaissance des disparités. Pour aider les pays à lutter contre les inégalités entre les sexes et les autres disparités à l'école, l'UNICEF a lancé l'Initiative visant à supprimer les droits de scolarité et l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles, qui demeure le principal mécanisme mondial pour l'élimination des inégalités entre les sexes. En collaboration avec ses partenaires, l'UNICEF s'efforcera de venir en aide aux enfants et aux groupes les plus marginalisés.

75. La principale stratégie de l'UNICEF pour promouvoir une éducation de qualité est l'Initiative de l'école amie des enfants qui fournit les bases d'une politique englobant l'égalité des sexes et la qualité de l'enseignement car elle énonce comme principes l'inclusion, une orientation axée sur les enfants et la participation, en mettant un accent particulier sur les interventions intersectorielles. L'accent sera dorénavant mis aussi sur l'apprentissage des adolescents, vu les tendances démographiques actuelles et futures de plusieurs pays et régions.

76. Alors que des stratégies visant à améliorer la qualité de l'éducation ont été mises en place, il n'existe pas de bons moyens pour mesurer les résultats scolaires. Il faut donc que la communauté internationale, y compris l'UNICEF, aide davantage les pays dans ce domaine. L'UNICEF continuera de participer à l'effort général, en mettant un accent particulier sur l'égalité des sexes, l'objectif étant de faire que les mesures soient prises au niveau local pour renforcer le bénéfice des acquis scolaires sur la vie des enfants.

77. On est parvenu à mieux comprendre quels types d'activités il faut entreprendre dans le domaine de l'éducation sexuelle et de la sensibilisation au VIH et comment les améliorer grâce à l'évaluation de l'efficacité des programmes ainsi qu'aux directives interinstitutions relatives à l'enseignement général et aux réactions du module de l'éducation.

78. L'éducation fait à présent partie des premières interventions d'urgence. L'enseignement peut y être rétabli par le dispositif d'éducation voulu. Des programmes d'éducation accélérée non formels ont été utilisés, souvent au niveau local, pour éduquer ceux qui, dans les pays sortant d'un conflit, pourraient devenir une « génération perdue ». Des progrès ont été faits dans la préparation générale des situations d'urgence, grâce à des partenariats élargis, notamment la mise en place de modules de l'éducation dans les pays. Des stratégies de réduction des risques de catastrophe sont appliquées par un nombre croissant de pays. Des écoles mieux pensées, mieux construites et mieux aménagées suivant le modèle de l'école amie des enfants sont préconisées dans le cadre des activités générales visant à renforcer la gestion des risques de catastrophe dans le secteur de l'éducation. L'UNICEF s'efforce de faire accepter l'éducation écologique dans les programmes scolaires. Plusieurs pays cherchent à réduire les risques de conflit par des programmes d'éducation pour la paix.

79. Des efforts sont faits pour reconstruire les systèmes d'éducation des pays sortant d'une crise, notamment pour mettre en place des systèmes d'information sur la gestion des établissements d'enseignement; réformer les programmes scolaires; perfectionner les enseignants; gérer les salaires et autres systèmes de gestion financière; et concourir à la refonte des politiques et au développement de l'éducation.

Récapitulatif des résultats obtenus et des difficultés rencontrées en 2009 dans chaque domaine de résultats prioritaire

1. Domaine de résultats prioritaire n° 1 : aider les pays à mieux préparer les enfants, en particulier les enfants marginalisés, sur le plan de l'éveil à commencer l'école primaire à l'âge normal

**Montant estimatif de l'aide aux programmes pour 2009 :
52,3 millions de dollars**

80. Pour améliorer la participation scolaire, l'UNICEF a élaboré des normes et des cadres directeurs pour des stratégies de développement du jeune enfant. En 2009, il a aidé 23 pays à réviser ou à remplacer leur politique de développement du jeune enfant. Diverses initiatives ont ainsi été lancées en vue de faciliter la préparation à la scolarité, notamment la formation des puériculteurs, le suivi de la préparation des enfants à l'école et l'éducation parentale. Quelque 43 pays ont adopté les normes relatives à l'apprentissage et au développement du jeune enfant établies par l'UNICEF, qui doivent leur permettre de mieux surveiller les activités d'éveil et de préparation à la scolarité.

81. On a récemment évalué le programme « Getting Ready for School: A Child-to-Child Approach » testé dans six pays qui, grâce à cette évaluation, ont élaboré des plans visant à inclure la préparation à la scolarité dans leur système national d'éducation. Le nombre de pays à s'être dotés d'une politique nationale de préparation à la scolarité est passé de 50 en 2005 à 61 en 2009. Quelque 51 pays ont adopté en la matière des normes nationales et des outils d'évaluation. Grâce aux activités de l'UNICEF et de ses partenaires en vue de renforcer les capacités nationales et d'appuyer directement l'action menée dans certains districts, le taux d'inscription dans les centres d'apprentissage préscolaire a fortement augmenté dans plusieurs pays, notamment l'Éthiopie, le Népal et l'Ouganda.

2. Domaine de résultats prioritaire n° 2 : aider les pays à réduire les inégalités entre les sexes et autres inégalités dans l'accès à un enseignement de base complet

**Montant estimatif de l'aide aux programmes pour 2009 :
123,7 millions de dollars**

82. Avec son initiative visant à supprimer les droits de scolarité, l'UNICEF a renforcé le dialogue politique sur les barrières financières à l'éducation et œuvré pour l'annulation de ces droits, stratégie à adopter dans le cadre de la réforme du système national d'éducation pour ouvrir l'accès à l'éducation et réduire les inégalités entre les sexes. L'UNICEF favorise également la transposition dans d'autres pays des initiatives pilotes visant à promouvoir l'égalité d'accès à

l'éducation des minorités, des orphelins et des enfants vulnérables, ainsi que des enfants nomades et déplacés.

83. L'UNICEF a continué de soutenir d'importantes initiatives visant à réduire les inégalités entre les sexes et autres inégalités, notamment l'éducation bilingue et interculturelle, les mesures de lutte contre la violence sexiste et les brimades à l'école, la mise en place de programmes d'enseignement complémentaire et d'apprentissage accéléré, ainsi que l'intensification de l'éducation extrascolaire. L'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles a facilité l'élaboration d'un outil de promotion de l'équité et de lutte contre l'exclusion pour préparer la voie à l'Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous. Testé par certains pays, cet outil sera lancé en 2010. La grande majorité (84 %) des pays de programmes – contre 58 % en 2005 – disposent d'un plan national d'éducation qui comprend des mesures visant à réduire d'autres disparités, comme celles liées à la pauvreté, à l'ethnie et aux handicaps.

84. Lancée il y a 10 ans, l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles a amené les responsables politiques à se préoccuper de l'égalité des sexes et notamment de l'éducation des filles.

3. Domaine de résultats prioritaire n° 3 : appuyer les capacités nationales pour améliorer la qualité de l'éducation et accroître les taux de persévérance scolaire, d'achèvement des études et de réussite

Montant estimatif de l'aide aux programmes pour 2009 :

311,2 millions de dollars

85. Plus de la moitié de l'aide accordée en 2009 aux programmes d'éducation a servi à en améliorer la qualité. Les deux pays les plus peuplés de la planète ont alors inclus les principes de l'école amie des enfants dans leurs orientations. En Chine, après plusieurs années d'expérimentation du projet et de mobilisation, le Ministère de l'éducation a décidé d'appliquer progressivement ces principes à toutes les écoles des districts pilotes, puis des provinces pilotes et enfin à tout le pays. En Inde, 15 États ont intégré tous les principes de l'école amie des enfants dans leur plan d'amélioration de la qualité de l'éducation. En 2009, l'Inde a également adopté la loi relative au droit des enfants à une éducation gratuite et obligatoire.

86. L'UNICEF a intensifié ses activités visant à généraliser l'adoption du modèle de l'école amie des enfants. Il a soutenu des activités de renforcement des capacités dans 63 pays. Le guide sur l'Initiative de l'école amie des enfants, étoffé, contient des chapitres sur les changements climatiques et l'éducation écologique, le programme Eau, assainissement et hygiène dans les écoles, et les systèmes d'information sur la gestion de l'enseignement.

87. En 2009, l'UNICEF et ses partenaires ont soutenu des activités visant à promouvoir l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans les écoles de 88 pays, en aidant à l'installation de lavabos et de latrines et de sources d'eau de boisson améliorée et à l'organisation de cours d'hygiène. L'OMS et l'UNICEF ont conçu ensemble un guide expliquant comment appliquer à peu de frais dans les écoles les normes minimales relatives à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène et l'ont diffusé pour aider à la mise en place de politiques nationales en la matière.

4. Domaine de résultats prioritaire n° 4 : rétablir l'enseignement dans les situations d'urgence et après les conflits

**Montant estimatif de l'aide aux programmes pour 2009 :
112,5 millions de dollars**

88. Avec la multiplication et l'intensification des situations d'urgence dans toutes les régions, la nécessité d'assurer le passage sans heurt de la phase de relèvement après des situations de crise et d'urgence à celle du développement est devenue chose courante. C'est pourquoi l'UNICEF s'est employé, en collaboration avec Save the Children et d'autres partenaires, à renforcer les capacités du module de l'Éducation à tous les niveaux. En outre, dans son rôle d'animateur du module, il a aidé 36 pays à mieux coordonner leurs interventions en vue de gagner en rapidité et en efficacité. Une formation à la préparation et à la réaction aux situations d'urgence a été dispensée à 30 coordonnateurs du module et à plus de 1 500 fonctionnaires et auxiliaires. Des coordonnateurs de l'éducation ont été déployés dans les situations d'urgence les plus graves et des instruments d'évaluation des besoins ont été élaborés et mis à l'essai. Selon les estimations, 5,4 millions d'enfants de 41 pays auraient bénéficié en 2009 des activités d'éducation en situation d'urgence.

89. L'UNICEF a contribué à faire augmenter le taux de scolarisation dans des pays en situation d'urgence ou en sortant, en les aidant à mettre en place des programmes de retour à l'école, cas notamment du Burundi, de la République démocratique du Congo, du Soudan, de l'Ouganda et de l'Afghanistan, où le taux de scolarisation des filles et des garçons continue de croître malgré la poursuite du conflit. En Afrique occidentale et centrale, on s'attachera de plus en plus à prendre en compte le VIH/sida dans les initiatives d'éducation. Aux Amériques et en Europe orientale, l'UNICEF continue de soutenir les activités de prévention et d'atténuation du VIH dans le secteur de l'éducation; il a renforcé son appui aux activités nationales de préparation aux situations d'urgence en prépositionnant des fournitures scolaires de première nécessité.

Enseignements à retenir et orientations à suivre

90. Il est de plus en plus évident que, pour réaliser le deuxième objectif du Millénaire pour le développement, il faut songer aux besoins de toute la scolarité des enfants, y compris le passage d'un niveau d'enseignement à l'autre. Dans le contexte de l'évolution démographique, l'enseignement complémentaire, l'enseignement secondaire et d'autres possibilités d'éducation pour adolescents seront examinés de plus près avec les partenaires de l'Éducation pour tous lors de la conférence du dixième anniversaire du Forum mondial de Dakar. En attendant, l'UNICEF a commencé à étudier les moyens d'atteindre les enfants non scolarisés, notamment l'établissement de systèmes de diplôme équivalents. Il prévoit de renforcer ses travaux d'analyse sur les problèmes de passage de classe, qui touchent surtout les enfants marginalisés.

91. Les programmes de développement du jeune enfant souffrent en général d'un manque de crédits et de personnel, et souvent n'atteignent pas les enfants les plus pauvres et les plus défavorisés. L'UNICEF redoublera donc d'efforts pour que des crédits suffisants soient prévus pour l'éducation préscolaire dans les plans nationaux d'éducation.

92. Les objectifs et principes de l'Initiative de l'école amie des enfants sont de plus en plus repris dans les politiques des pays et renforcés par la volonté des

partenaires d'améliorer la qualité de l'éducation. L'UNICEF s'emploiera à renforcer la capacité des pays d'accroître le nombre des écoles amies des enfants, notamment quant aux enseignants.

93. Face aux situations d'urgence, la tâche de l'UNICEF et de ses partenaires est de bien coordonner les activités de planification et de secours à partir d'une évaluation commune des besoins. Autre difficulté : mobiliser une participation accrue à la planification commune de la prévoyance et des interventions d'urgence, notamment en renforçant les capacités nationales et infranationales. L'UNICEF s'inspirera donc des enseignements tirés de l'expérience des situations de crise pour élaborer des programmes plus ambitieux.

94. Beaucoup de pays continuent d'accuser du retard dans la mise en œuvre des politiques adoptées. L'UNICEF s'efforcera de recueillir et de partager les enseignements de la synchronisation de l'expérience locale et des orientations en aidant au renforcement des capacités nationales d'exécution. En association avec l'UNESCO, il aidera à la collecte des données, au chiffrage et à l'analyse des dépenses, ce qui permettra de cibler et d'intensifier les interventions du côté tant de la demande que de l'offre.

95. L'UNICEF investira davantage dans les quatre grands partenariats de l'éducation (Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles, Éducation pour tous, Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous et Comité permanent interorganisations) et les liera aux initiatives visant à renforcer la cohérence du système des Nations Unies afin d'harmoniser les activités au niveau des pays, de renforcer les capacités et d'engager des activités de plus grande envergure. Il s'emploiera également à mobiliser un financement plus prévisible et soutenu pour l'éducation de base.

C. Domaine d'intervention n° 3 : les enfants et le VIH/sida

Aperçu général

96. Le monde a enregistré 430 000 nouveaux cas d'infection par le VIH chez les enfants de moins de 15 ans en 2008; plus de 4,9 millions de jeunes de 15 à 24 ans vivent avec le VIH. Les filles sont particulièrement exposées à cette infection, surtout en Afrique subsaharienne, où leurs taux d'infection peuvent être 4,5 fois ceux des garçons. La prévalence du VIH continue de croître en Europe orientale et en Asie centrale, ainsi qu'ailleurs en Asie, avec l'augmentation des nouveaux cas d'infection chez les jeunes aux comportements à risque. Selon les estimations, 35 % des femmes vivant avec le VIH dans la région ont été infectées en utilisant des instruments d'injection de drogues contaminés.

97. Depuis quatre ans que l'initiative mondiale « Unis pour les enfants, unis contre le sida » a été lancée, il y a lieu de penser qu'une génération d'enfants vivant sans lui est possible et on constate dans le monde des engagements vers la réalisation des objectifs de cette initiative. Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme a accepté de revoir ses portefeuilles d'aide pour favoriser la mise en place de systèmes plus efficaces de prévention de la transmission mère-enfant, et les enfants et les familles sont au centre même des neuf domaines d'action prioritaire énoncés dans le cadre de résultats de l'ONUSIDA.

98. Toutefois, à cause de la récession économique, il sera difficile de mettre et de maintenir les nouveaux cas d'infection sous traitement antirétroviral; ce sont les mères et les enfants dont la séropositivité est établie depuis peu qui risquent d'en pâtir le plus. Par ailleurs, les dépenses de prévention du VIH/sida risquent fort de diminuer, au détriment surtout des populations marginalisées et notamment des adolescents aux comportements à risque. Pour parer aux conséquences préjudiciables du ralentissement économique, le Partenariat international pour la santé, le Fonds mondial et la Banque mondiale axeront leurs activités, au cours du prochain exercice biennal, sur le renforcement des systèmes de santé, afin d'intensifier et de renforcer les mesures de lutte contre le sida pour atteindre les objectifs 4, 5 et 6 du Millénaire pour le développement.

99. Entre 2008 et 2009, d'importants résultats ont été obtenus dans la prévention de la transmission mère-enfant et du sida pédiatrique. À la fin de 2008, 45 % des femmes enceintes séropositives étaient sous traitement antirétroviral, contre 35 % en 2007. Quelque 19 pays ont indiqué que plus de 80 % de leur population enceinte recevaient des services de consultation et de dépistage du VIH.

100. Le nombre d'enfants mis sous traitement antirétroviral a beaucoup augmenté ces dernières années. Alors qu'en 2005, seuls 75 000 enfants infectés de moins de 15 ans étaient ainsi traités, à la fin de 2008, sur les 730 000 enfants vivant avec le VIH qui devaient l'être, environ 275 000 (38 %) l'étaient. Le pourcentage de nouveau-nés exposés au VIH et traités au cotrimoxazole dans les deux mois de leur naissance est passé de 4 % en 2007 à 8 % à la fin de 2008. Ce faible pourcentage s'explique par la difficulté d'identifier les enfants qui ont besoin de ce type de traitement dans les cliniques et d'assurer leur suivi.

101. En 2008, le Forum mondial des partenaires sur les enfants touchés par le VIH et le sida a reconnu que la protection sociale était primordiale dans la protection, le traitement et l'accompagnement des enfants atteints du sida. La déclaration rédigée par la suite en 2009 sous la direction de l'UNICEF, « Advancing Child-Sensitive Social Protection », a aidé à mobiliser l'appui des partenaires à la protection sociale. On dispose de plus en plus d'éléments, notamment grâce à l'Initiative conjointe de recherche sur les enfants et le VIH/sida appuyée par l'UNICEF, qui montrent que la protection sociale est un moyen primordial de venir en aide aux enfants atteints du sida dans les régions pauvres en ressources et à forte prévalence.

102. Les organisations confessionnelles et communautaires jouent un rôle important dans l'accompagnement des enfants infectés par le VIH et atteints du sida, mais elles agissent souvent et sur une petite échelle et sans l'appui de l'État ni des services publics. La grande question est de savoir comment assurer un appui accru et prévisible aux familles, aux prestataires de soins et aux enfants atteints du sida. Dans les 22 pays sur lesquels on a pu réunir des informations entre 2005 et 2008, seuls 12 % en moyenne des ménages s'occupant d'orphelins et d'enfants vulnérables reçoivent une aide extérieure.

Récapitulatif des résultats obtenus et des difficultés rencontrées en 2009 dans chaque domaine de résultats prioritaire

- 1. Domaine de résultats prioritaire n° 1 : réduire le nombre de cas d'infection pédiatrique par le VIH; accroître le pourcentage de femmes enceintes séropositives recevant des médicaments antirétroviraux; accroître le pourcentage d'enfants recevant un traitement contre le VIH et le sida**

**Montant estimatif de l'aide aux programmes pour 2009 :
50,2 millions de dollars**

103. L'UNICEF a continué d'étendre ses programmes de prévention de la transmission mère-enfant et de l'infection pédiatrique par le VIH; il appuie à présent 111 pays, contre 90 en 2005. En 2008, environ 45 % des femmes enceintes vivant avec le VIH dans des pays à revenu faible ou intermédiaire ont reçu un traitement antirétroviral en prévision de la transmission mère-enfant et pour leur propre santé, contre 24 % en 2006. Selon les estimations, en 2008, 21 % des femmes enceintes vivant dans ces pays, contre 13 % en 2006, ont subi un test de dépistage. Dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, 32 % en moyenne des enfants nés de mères séropositives ont été traités, en 2008, dès la naissance aux antirétroviraux en prévention de la transmission mère-enfant contre 20 % en 2007 et 18 % en 2006.

104. Il est fort possible de faire participer les hommes à la prévention de la transmission mère-enfant, comme on l'a constaté au Rwanda, où en 2008 le taux de dépistage des couples a atteint plus de 90 % dans certains centres et celui des femmes enceintes a augmenté.

105. Il importe de disposer d'un système national de santé solide si l'on veut intégrer plus vite des services de prévention et de traitement du VIH pour les femmes et les enfants dans les services de santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, de santé sexuelle et procréative et de planification familiale, ainsi que de promouvoir la participation de la population. L'UNICEF finance de nombreux travaux de recherche visant à améliorer la qualité des programmes de prévention du VIH ainsi que des analyses systématiques des systèmes nationaux de prévention de la transmission mère-enfant et des études d'impact des campagnes de communication.

106. L'initiative Laços Sul-Sul de coopération Sud-Sud dans la lutte contre le VIH et le sida entre le Brésil et sept autres pays continue de porter ses fruits : le taux d'infection pédiatrique en 2008 au Paraguay était 10 fois moindre qu'en 2005. Ces résultats s'expliquent surtout par une plus grande disponibilité de la prophylaxie de la transmission mère-enfant.

2. Domaine de résultats prioritaire n° 2 : accroître la proportion d'enfants rendus orphelins ou vulnérables par le VIH/sida qui reçoivent un soutien de qualité de leur famille, de la collectivité et du Gouvernement

**Montant estimatif de l'aide aux programmes pour 2009 :
52 millions de dollars**

107. L'UNICEF est coprésident de l'équipe chargée du volet protection sociale du cadre de résultats de l'ONUSIDA et président de l'Équipe spéciale interinstitutions sur les enfants atteints du sida; ces organes jouent un rôle moteur pour intégrer les activités de prévention du VIH dans les programmes nationaux de protection et d'assistance sociales. L'équipe spéciale interinstitutions a appuyé l'Initiative conjointe de recherche sur les enfants et le VIH/sida, dont l'objectif est de produire des études et d'autres données démontrant que, dans les situations de pauvreté généralisée et de conflit, venir en aide aux enfants vulnérables est une stratégie économique et non stigmatisante. Des travaux récents ont révélé qu'en versant une aide financière aux familles pauvres touchées par le sida, on peut améliorer leur nutrition et ralentir ainsi la progression du sida en améliorant l'efficacité des traitements antirétroviraux.

108. En 2009, l'UNICEF et les organismes partenaires de l'Équipe spéciale interinstitutions ont publié un document directif sur la mise en place de systèmes de contrôle et d'évaluation de l'action nationale en faveur des enfants orphelins et vulnérables dans le cadre d'un programme général de protection sociale. Le réseau Better Care et l'UNICEF ont élaboré un manuel sur la mesure des indicateurs concernant les enfants placés en institution.

109. Les programmes nationaux d'allocations et d'aide aux personnes qui s'occupent des orphelins et des enfants vulnérables se multiplient en Afrique orientale et australe grâce en partie aux activités de mobilisation et d'appui de l'UNICEF. Le Malawi et le Kenya ont continué d'étendre leur programme en la matière tandis que le Lesotho a lancé son premier programme du genre et la Zambie en a lancé un à titre expérimental. En 2009, l'UNICEF a aidé en tout 29 pays à mettre en place des initiatives d'aide aux enfants touchés par le sida.

3. Domaine de résultats prioritaire n° 3 : réduire les risques et la vulnérabilité des adolescents face au VIH/sida, en facilitant l'accès et le recours à des informations, des compétences et des services de prévention qui prennent en compte les besoins des deux sexes

**Montant estimatif de l'aide aux programmes pour 2009 :
54,8 millions de dollars**

110. À la fin de 2009, 87 pays de programme, contre 56 en 2005, avaient intégré l'enseignement sur le VIH/sida aux programmes de l'enseignement secondaire. Le tout premier guide technique de l'éducation à la sexualité a été publié en décembre 2009.

111. L'UNICEF a renforcé dans plusieurs pays son appui aux programmes de sensibilisation par les pairs en cherchant surtout à atteindre les adolescents les plus exposés. Il a ainsi aidé les Philippines à organiser des consultations dans la rue et des séances d'information en tête-à-tête et le Kenya à mettre en place des services de dépistage volontaire et d'accompagnement psychologique pour les travailleuses

du sexe. Ailleurs, l'UNICEF a surtout aidé à rendre les pouvoirs publics et les partenaires de la société civile plus aptes à mettre en place des services de conseils par les pairs.

Enseignements à retenir et orientations à suivre

112. L'expérience acquise par les pays qui ont réussi à étendre les services de prévention de la transmission mère-enfant a révélé ce qui suit :

a) La décentralisation est indispensable. Elle garantit l'efficacité sur le plan de la gestion, sur le plan technique et du point de vue financier ainsi que la transparence. Elle peut favoriser l'innovation en matière de prestations et renforcer l'égalité d'accès aux services;

b) Pour développer les services de prévention de la transmission mère-enfant, il faut renforcer les capacités et coordonner avec les services de soins à la mère, au nouveau-né et à l'enfant;

c) Les programmes de prévention de la transmission mère-enfant dépendent fortement du financement externe pour l'achat de médicaments et d'autres produits. Pour la plupart des pays aux ressources limitées, il faut déterminer le coût réel et l'incidence des programmes nationaux en la matière pour élaborer la politique budgétaire qui convient. Des efforts notables sont faits pour fournir des médicaments et des services moins coûteux et adaptés à chaque âge, mais ils seront vains si les enfants intéressés n'en bénéficient pas. Les pays commencent à chercher à mettre en place de meilleurs systèmes de suivi, en prévoyant notamment d'inclure des informations sur la sérologie VIH dans les carnets de santé des enfants.

113. Il est indispensable de bien comprendre les relations sexuelles et l'interaction entre adolescents et adolescentes pour élaborer des activités de prévention efficaces :

a) Le lancement à grande échelle d'activités axées sur les jeunes et adaptées au contexte local doit être l'exception et non la règle;

b) Il est particulièrement difficile pour les jeunes vivant avec le VIH de se faire traiter et de suivre assidûment un traitement, et il importe de promouvoir des pratiques sexuelles sans risques;

c) La prévention combinée du VIH est absolument indispensable; les activités de prévention doivent prendre en compte les risques biologiques et comportementaux ainsi que les restrictions juridiques et politiques et les normes sociales;

d) L'épidémie de sida ne sera pas enrayerée tant que les services de prévention n'auront pas été assurés en priorité aux groupes marginalisés, sans discrimination, et que les réalités de la sexualité adolescente n'auront pas été dûment prises en compte;

e) Les activités de prévention du VIH doivent être mieux corrélées aux interventions d'urgence, compte tenu des directives du Comité permanent interorganisations, et aux activités de lutte contre la violence sexiste et sexuelle. L'UNICEF axera ses activités de prévention du VIH chez les adolescents sur le renforcement de l'aptitude des intervenants, dans les secteurs de l'éducation et de la santé, à assurer aux adolescents des services d'information et d'accompagnement de qualité lors des initiatives complémentaires d'aide à la mobilisation sociale;

f) Les adolescents seront associés à l'étude de l'évolution de l'épidémie, à la prestation de services et à l'exécution des programmes, ainsi qu'à la définition des obstacles et des ouvertures.

114. L'aide directe aux familles est un bon moyen d'approcher les enfants atteints du sida. Une démarche de protection sociale sans exclusive, accessible et adaptée aux enfants, pourra accroître l'efficacité des investissements dans la santé, l'éducation, l'eau et l'assainissement, au titre des services essentiels pour les familles. Elle pourra aussi aider les enfants en dehors du cadre familial, notamment grâce aux partenaires de la société civile et des associations confessionnelles.

D. Domaine d'intervention n° 4 : protection des enfants contre la violence, l'exploitation et la maltraitance

Aperçu général

115. Coupés de la société, les enfants qui quittent leur foyer et leur communauté peuvent devenir des proies faciles pour les exploiters. Ils risquent en particulier de devenir délinquants. Par ailleurs, à cause des crises, des enfants risquent d'être retirés de l'école pour travailler et aider leur famille. La vulnérabilité des enfants à la maltraitance et à l'exploitation est souvent aggravée par les catastrophes. Le stress parental et la diminution de l'aide sociale sont manifestes dans les situations de crise. L'incidence des technologies de l'information et des communications sur les comportements des enfants et les risques de violence, de maltraitance et d'exploitation qui y sont associés doivent également être étudiés de près.

116. Le renforcement des systèmes de protection de l'enfance – une des composantes maîtresses de la Stratégie de l'UNICEF pour la protection de l'enfance (E/ICEF/2008/5/Rev.1) approuvée par le Conseil d'administration – est en cours dans toutes les régions. Avec les enseignements accumulés au fil du temps, on a élaboré des ressources techniques et politiques, notamment des définitions nettes de l'approche globale de la protection des enfants et des outils pour l'étude et l'évaluation des systèmes. On a pu ainsi déterminer les mesures à prendre pour améliorer encore les systèmes de protection de l'enfance et les ressources à mobiliser pour renforcer les capacités dans ce domaine. Depuis 2008, on observe un rapprochement croissant des points de vue quant à l'éducation des enfants et aux systèmes de soins de remplacement à mettre en place. Les nombreuses consultations organisées sur le sujet et d'autres changements survenus dans ce domaine, comme l'adoption des Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants par l'Assemblée générale des Nations Unies le 20 novembre 2009, ont révélé qu'il est de plus en plus admis que tous les types de protection sociale doivent prendre en compte les besoins des enfants. Les pays attachent de plus en plus d'importance à l'établissement de normes de soins.

117. On parle à présent moins de justice pour mineurs et davantage de justice pour les enfants, notion plus vaste qui reconnaît la nécessité de protéger les enfants victimes ou témoins d'actes criminels. Ce passage d'une conception à l'autre s'est traduit par la mise en place de tribunaux et de procédures policières tenant compte des enfants, de services d'aide aux victimes, de numéros verts et de services de conseils et d'assistance juridiques. Des progrès ont été faits dans l'application de la note d'orientation du Secrétaire général sur la démarche commune des Nations Unies en matière de justice pour les enfants (2008). Les pays continuent de

s'employer à réduire le nombre d'enfants détenus, en mettant en place des mécanismes visant à soustraire les enfants aux poursuites judiciaires et à trouver des mesures de substitution à la privation de liberté.

118. D'importantes mesures ont été prises pour renforcer les partenariats et élargir le consensus sur les normes sociales et le changement social dans un souci de mieux protéger l'enfance. Les études et évaluations des pratiques néfastes entreprises par le Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF et ses partenaires ainsi que le document de travail intitulé « Évaluation à long terme du programme de Tostan au Sénégal : régions de Kolda, Thiès et Fatick » publié par l'UNICEF en 2008 fournissent des indications précieuses, dont l'une des plus importantes est la nécessité d'initier aux droits de l'homme et de donner aux communautés la possibilité de réfléchir sur les droits par rapport aux pratiques sociales en place.

119. Conscient de la nécessité de s'attaquer aux facteurs sous-jacents de la violence, de l'exploitation et de la maltraitance, l'UNICEF a soutenu les campagnes d'éducation et d'information visant à sensibiliser les communautés, les enseignants, les familles et les enfants à la prévention ainsi que les activités de mobilisation du secteur des voyages et du tourisme. Il a collecté et diffusé des données et mené des études sur différentes formes de violence et d'exploitation. Il a rejoint la Clinton Global Initiative entre autres au sein d'un nouveau partenariat visant à lutter contre la violence faite aux filles dans plusieurs pays d'Afrique et d'Asie. En prenant la direction, dans le réseau de protection de l'enfance, des activités concernant les armes légères, l'UNICEF a fait avancer les choses. Les nouvelles connaissances sur les mines terrestres et les armes légères ont permis d'établir des normes internationales et de diffuser les pratiques optimales.

120. Pour ce qui est de la protection des enfants dans les situations d'urgence, les organismes sont de plus en plus nombreux à adopter des stratégies et initiatives communes. Depuis qu'il a pris la direction des activités de protection des enfants dans les situations d'urgence dans le cadre de la réforme humanitaire, l'UNICEF s'est attaché à exploiter les compétences de tous les intervenants. En 2009, le système interinstitutions de gestion de l'information pour la protection de l'enfance, actualisé, a été utilisé par 15 pays pour planifier l'aide aux enfants séparés de leur famille.

121. Avec l'adoption des résolutions 1882 (2009) et 1888 (2009) du Conseil de sécurité, l'UNICEF a pu élargir ses activités de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves des droits des enfants et des femmes dans les situations de conflit, qui ne se limitent plus au recrutement des enfants mais portent aussi sur les violences sexuelles commises contre eux et les meurtres et mutilations d'enfants, sujets sur lesquels l'UNICEF a moins d'expérience. En outre, étant désormais chargé de codiriger l'action face à la violence sexiste au sein du groupe chargé de la protection, il lui faut traiter cette question plus méthodiquement. Or, il a toujours de la difficulté à trouver du personnel qualifié et expérimenté dans ces nouveaux domaines et il continue à avoir du mal à poursuivre le relèvement et la réintégration des enfants touchés par les conflits faute d'un financement suffisant à long terme.

Récapitulatif des résultats obtenus et des difficultés rencontrées en 2009 dans chaque domaine de résultats prioritaire

- 1. Domaine de résultats prioritaire n° 1 : améliorer les législations, politiques, réglementations et services à l'échelon national dans tous les services pour améliorer la protection des enfants, en particulier la justice pour les mineurs, les systèmes de protection sociale et les services destinés à protéger, atteindre et servir tous les enfants, notamment ceux qui risqueraient d'être maltraités, marginalisés ou de devenir des délinquants**

**Montant estimatif de l'aide aux programmes pour 2009 :
108 millions de dollars**

122. En 2009, de grands progrès ont été faits dans la mise en place des systèmes de protection de l'enfance. Les pays s'emploient à mettre en place des stratégies visant à renforcer les politiques, les services et les systèmes, en se servant d'un cadre conceptuel préalable. En 2009, quelque 19 pays ont déjà commencé à examiner et à évaluer les systèmes existants.

123. Pour ce qui est de la séparation des familles (prévention et réaction), l'UNICEF a aidé 114 gouvernements à élaborer des politiques et à renforcer les services d'aide. Depuis l'adoption des Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants, l'attention se porte de plus en plus sur l'élaboration et l'amélioration des normes de soins. L'UNICEF a également aidé les institutions nationales chargées de la justice pour les enfants dans 125 pays à élaborer des politiques et des réformes juridiques à l'aide des directives générales sur la législation relative à la justice pour mineurs et les mesures de substitution à la privation de liberté. On a conçu de nouveaux outils à l'intention des responsables politiques et des spécialistes, tels que la loi type relative aux enfants victimes et témoins d'actes criminels et un manuel d'application élaboré en coopération avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, pour faciliter la transition d'une justice pour mineurs vers une justice pour les enfants, notamment les enfants victimes et témoins d'actes criminels.

124. L'UNICEF a contribué à l'action menée par 68 pays dans les domaines de la traite et des migrations, en songeant à la problématique hommes-femmes. Il continue d'axer ses activités de lutte contre la traite des enfants sur la sensibilisation et l'appui à la mise en place de cadres législatifs, comme le montre l'adoption par l'Indonésie d'un nouveau plan d'action sur l'élimination de la traite des personnes et de l'exploitation sexuelle des enfants. Au niveau mondial, l'UNICEF a élaboré avec 13 autres organismes le Cadre international d'action pour la mise en œuvre du Protocole sur la traite des personnes.

125. En 2009, l'UNICEF a aidé plus de 65 pays à enregistrer les naissances, mais les taux d'enregistrement demeurent faibles dans beaucoup de pays, situation qu'aggravent encore une mobilité et une migration fortes.

126. Comme suite à l'adoption de la Convention relative aux droits des personnes handicapées par la communauté internationale, plus de 60 pays de programme mènent à présent des activités en faveur des enfants handicapés, alors qu'ils n'étaient que 30 en 2007. L'UNICEF a poursuivi ses activités de sensibilisation sur

la question des handicapés en utilisant la version pour enfants de la Convention (« It's About Ability ») et a organisé un programme de formation au Guyana.

2. Domaine de résultats prioritaire n° 2 : appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de conventions sociales, normes et valeurs qui permettent de prévenir la violence, l'exploitation, la maltraitance et la séparation inutile des enfants de leur famille, tout en assurant le respect de leurs vœux et en s'appuyant sur le dynamisme des jeunes

**Montant estimatif de l'aide aux programmes pour 2009 :
42,8 millions de dollars**

127. Le nombre de pays de programme à avoir mis en place, en tenant compte de la problématique hommes-femmes, des programmes visant à éliminer les conventions et normes sociales qui contribuent à la violence, à l'exploitation et à la maltraitance, est passé de 55 en 2008 à 66 en 2009. Beaucoup bénéficient de l'aide de l'UNICEF. En coopération avec le FNUAP, l'organisation Tostan, des personnalités religieuses, des associations de femmes et d'autres partenaires, l'UNICEF a soutenu dans 20 pays en 2009 des programmes visant à mettre fin aux mutilations génitales féminines. Grâce à cette action, des progrès ont été faits sur le plan de la mobilisation (le Burkina Faso a lancé un plan national d'action pour abolir cette pratique, de grandes campagnes de sensibilisation ont été entreprises (au Soudan, 7 millions de personnes ont été informées) et un nombre important de ménages et de communautés ont annoncé l'abandon de cette pratique (l'Égypte et le Sénégal). Ces travaux ont également accéléré l'abandon de la pratique de ces mutilations et des mariages d'enfants dans beaucoup de pays.

128. L'UNICEF a mis les pouvoirs publics et la société civile des pays de programme mieux à même de lutter contre le travail des enfants par des activités de formation, d'assistance technique et de réintégration. Au Burkina Faso, il a aidé les organismes partenaires à créer de nouvelles activités pour 1 786 enfants travaillant dans les mines. Il a financé des études et des enquêtes et aidé plusieurs pays, dont l'Argentine, le Ghana et le Rwanda, à élaborer des plans nationaux d'action et des instruments législatifs nouveaux. Il a entrepris des travaux de recherche avec d'autres organismes afin de renforcer la collaboration interinstitutions face aux pires formes du travail des enfants. Ces études ont révélé que la proportion des enfants qui travaillent a fortement augmenté en Afrique et risque de remonter en Amérique latine et dans les Caraïbes en raison de la récession économique.

129. Conformément à sa stratégie de protection de l'enfance qui s'appuie sur la collaboration avec le secteur privé, facteur de changement social, l'UNICEF a donné des avis techniques à des entreprises partenaires, comme Telenor, IKEA et le Fonds d'investissement norvégien pour les pays en développement, pour les aider à modifier le processus de sélection des fournisseurs, les chaînes d'approvisionnement et les plans d'investissement en vue de lutter contre le travail des enfants. L'UNICEF a également mené en 2009 de nombreuses activités visant à lutter contre la violence sexiste et d'autres formes d'exploitation des enfants, en particulier l'exploitation sexuelle dans le secteur des voyages et du tourisme.

3. Domaine de résultats prioritaire n° 3 : mieux protéger les enfants des conséquences à court et à long terme des conflits armés et des catastrophes naturelles

Montant estimatif de l'aide aux programmes pour 2009 : 89,6 millions de dollars

130. L'UNICEF a fourni une assistance directe et aidé à la coordination pour un certain nombre d'activités d'envergure entreprises dans le domaine de la protection des enfants à Gaza, en Indonésie, à Sri Lanka, au Zimbabwe et ailleurs. Dans les 36 pays de programme qui ont mené des interventions de protection des enfants en situation d'urgence en 2009, 1 530 000 enfants ont pu être atteints. Avec l'aide de l'UNICEF, 49 pays de programme ont prévu des mesures de protection des enfants dans leur plan national de préparation et de réaction aux situations d'urgence.

131. En 2009, 41 pays, contre 29 en 2008, ont bénéficié du programme de l'UNICEF visant à renforcer les capacités nationales de protection des enfants en situation d'urgence. Les fournitures nécessaires, comme des trousse de prophylaxie postexposition, des boîtes de jeux, des articles pour enfants séparés de leur famille, des carnets d'identité et des registres, ont été repositionnées. L'UNICEF a soutenu des programmes dans plus de 25 pays et entrepris des activités de communication aux niveaux mondial et national pour faire mieux connaître la Convention sur les armes à sous-munitions, la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel et la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

132. En 2009, pour aider au renforcement des capacités, l'UNICEF a créé un site Web de documentation interinstitutions destiné aux organismes qui assurent des soins psychosociaux en temps de crise et a lancé, en association avec le bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, CAACnet, site Web interactif destiné au mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les enfants et les conflits armés.

133. Les pays africains qui participent au mécanisme de surveillance et de communication de l'information ont confronté leurs expériences sur les questions de protection transfrontalière des enfants en période de conflit lors d'un atelier panafricain au Sénégal. En décembre 2009, 14 pays avaient déjà créé une équipe nationale de surveillance et de communication de l'information sur les enfants dans les conflits armés et trois autres avaient créé des groupes de travail chargés d'étudier le mécanisme. En 2009, le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés a examiné sept rapports annuels de pays sur cette question et a par la suite publié ses conclusions à l'intention des belligérants de quatre pays. Enfin, une évaluation mondiale de la gestion de la base de données du mécanisme de surveillance et de communication de l'information a été entreprise et la méthodologie de macrosurveillance conçue avec les United States Centers for Disease Control and Prevention et l'Université Columbia a été mise à l'essai.

134. L'UNICEF a continué de soutenir les activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration des enfants soldats dans un certain nombre de pays, dont le Burundi, la République centrafricaine, les Philippines et la République démocratique du Congo, où 6 630 enfants ont été réintégrés dans leurs communautés au moyen d'un système mixte de centres de transit et de familles d'accueil. Au Darfour, un programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration d'enfants soldats a été lancé en 2009 avec deux années de retard.

4. Domaine de résultats prioritaire n° 4 : la sensibilisation accrue aux droits des enfants à la protection et l'amélioration du suivi, de la collecte et de l'analyse de données ont influé sur les décisions gouvernementales

**Montant estimatif de l'aide aux programmes pour 2009 :
89,4 millions de dollars**

135. *La situation des enfants dans le monde*, rapport publié par l'UNICEF en septembre 2009, était le premier document statistique mondial sur la protection des enfants. Des indicateurs sur la justice pour mineurs et le placement en institution ont été établis, des formations sur le suivi et l'évaluation psychosociaux ont été dispensées, et les dernières méthodes de macrosurveillance des situations de conflit armé sont mises à l'essai avec le concours des meilleures institutions de recherche. L'UNICEF a également aidé au renforcement des systèmes nationaux et infranationaux de surveillance de la protection des enfants.

136. Des efforts soutenus ont été faits en 2009 pour renforcer la base de faits sur la protection des enfants, 250 évaluations et études ayant été menées sur le sujet. Quarante-trois pays (contre 35 en 2008) ont effectué une analyse selon le sexe des grandes questions relatives à la protection des enfants au cours du cycle de programme. L'UNICEF a aidé à la création et à l'amélioration des systèmes de protection des enfants, notamment à la mise sur pied du système national de gestion d'informations relatives à la protection des enfants du Bangladesh et à l'élaboration d'un cadre de suivi et d'évaluation pour le plan d'action régional pour les enfants de la Communauté des Caraïbes.

Enseignements à retenir et orientations à suivre

137. L'expérience a montré que les questions relatives à la protection des enfants, telles que la justice pour les enfants, le travail des enfants et la traite des enfants, peuvent servir de point de départ pour renforcer les systèmes, notamment les lois, les politiques, les règlements et les services qui protègent les enfants contre la violence, l'exploitation et la maltraitance. Grâce à la Clinton Global Initiative, qui vise à éliminer la violence sexuelle à l'encontre des filles, il est possible de renforcer tant les systèmes que les approches en matière de changement social et d'assurer le suivi de l'Étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants.

138. Un récent examen interinstitutions des mécanismes communautaires a révélé toute l'importance des liens entre les systèmes formels et informels. En 2010–2011, d'autres études seront entreprises sur le terrain pour comprendre en quoi ces liens peuvent influencer sur la protection des enfants et comment les mécanismes de protection peuvent être renforcés. En étudiant de plus près les normes sociales, on s'est aperçu qu'il fallait mesurer l'étendue des pratiques néfastes, telles que la mutilation génitale féminine et le mariage d'enfants, ainsi que l'évolution des valeurs et des mentalités. L'UNICEF entend étudier plus avant la violence à l'encontre des enfants sous l'angle des normes sociales par-delà les pratiques néfastes.

139. L'exemple d'Haïti permet de voir à quel point un bon système de protection des enfants est important pour se préparer et réagir aux catastrophes. L'évaluation des programmes de protection des enfants dans les pays touchés par le tsunami a montré que c'est pendant la phase de relèvement qu'il faut planifier le renforcement du système de protection des enfants. Les enseignements de l'expérience du tsunami

et en Haïti vont permettre à l'UNICEF de plaider pour le changement systémique et social aux fins d'une meilleure protection des enfants.

140. L'UNICEF a rallié de nombreux partenaires à l'approche systémique, usé de toute son influence pour promouvoir le changement social et collaboré avec des établissements universitaires, des organisations non gouvernementales et des organismes des Nations Unies pour mener des travaux de recherche utiles à l'élaboration de programmes et de politiques. Il entend coopérer davantage avec le secteur privé avec lequel il a déjà remporté des succès dans la lutte contre le travail, l'exploitation et la maltraitance des enfants.

141. D'autres travaux de suivi, d'évaluation et de recherche doivent être entrepris si l'on veut progresser dans tous les domaines de résultats prioritaires. Il s'agira notamment de mieux utiliser les enquêtes en grappes à indicateurs multiples, d'établir d'autres indicateurs, d'améliorer les capacités internes et de renforcer le rôle du Centre de recherche Innocenti. Il faudra également concevoir de meilleurs modes de partage de connaissances, notamment des échanges Sud-Sud.

142. Entravée par le manque de ressources, l'élaboration de programmes de protection des enfants doit cependant s'intensifier. De nombreuses initiatives ont donné des résultats satisfaisants, mais la question reste de savoir comment les relier aux systèmes, formels et informels, pour permettre à tous d'en tirer bénéfice.

143. De grands progrès ont été faits, mais il reste beaucoup de difficultés à surmonter si l'on veut établir des systèmes d'information et de surveillance solides qui permettent de prévenir les atteintes à la protection de l'enfance et d'y réagir, y compris dans les crises humanitaires.

E. Domaine d'intervention n° 5 : promotion des politiques et partenariats en faveur des droits des enfants

Aperçu général

144. Depuis 2008, l'UNICEF a intensifié l'appui qu'il apporte aux États, aux entités des Nations Unies et à d'autres partenaires pour renforcer la conception et l'efficacité des systèmes de protection sociale, les plans et budgets nationaux en faveur des familles pauvres et le suivi de la situation des enfants et des femmes. Ces actions revêtent un caractère encore plus urgent du fait des récents chocs financiers et économiques. L'UNICEF soutient ces initiatives en fournissant des données tirées d'enquêtes sur les ménages et de rapports d'inspection, d'études sur la pauvreté des enfants et d'analyses de la situation, et en contribuant à l'évaluation et à la mise à l'essai de systèmes de protection sociale en faveur des populations pauvres et vulnérables. L'UNICEF entend également renforcer ses partenariats afin d'explorer les options s'agissant d'atténuer l'impact de la crise économique sur les populations marginalisées et vulnérables et de relever le défi structurel que pose la pauvreté des enfants.

145. Des progrès considérables ont été accomplis en matière de collecte et d'analyse d'informations relatives à la situation des enfants et des femmes provenant, notamment, d'enquêtes en grappe à indicateurs multiples. Ces enquêtes fournissent des données pour 21 des 53 indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement et constituent, avec les enquêtes démographiques et sanitaires de l'USAID, la principale source d'informations sur les objectifs du Millénaire. Dans

les trois premières séries d'enquêtes, près de 200 enquêtes en grappe à indicateurs multiples ont été menées dans 100 pays à travers le monde. La quatrième série a été lancée en 2009. Toutefois, l'absence de financement à moyen terme continue d'entraver les efforts faits pour améliorer la diffusion des données et renforcer les capacités nationales en matière de statistiques.

146. Une évaluation générale des activités de l'UNICEF relatives à la participation des adolescents et des enfants est en cours. Il ressort des premiers résultats que l'engagement civique, indispensable aux fins de la sensibilisation, doit être plus systématiquement intégré dans le travail de l'UNICEF. Les données disponibles offrent très peu d'information sur la qualité des programmes axés sur les adolescents, notamment en ce qui concerne leur participation.

Récapitulatif des résultats obtenus et des difficultés rencontrées en 2009 dans chaque domaine de résultats prioritaire

1. Domaine de résultats prioritaire n° 1 : renforcer les capacités nationales de collecte et d'analyse d'informations stratégiques sur la situation des enfants et des femmes

**Montant estimatif de l'aide aux programmes pour 2009 :
187,2 millions de dollars**

147. En 2009, l'UNICEF a appuyé la collecte et l'analyse d'informations sur la situation des enfants et des femmes dans 73 pays, contre 58 en 2005. Les deux tiers environ (64 %) des plans de développement et des stratégies de réduction de la pauvreté des pays présentant un rapport prennent désormais en compte les principaux problèmes des enfants et un peu plus de la moitié (54 %) s'intéressent aux difficultés majeures des femmes. Au niveau mondial, l'UNICEF est devenu l'organisme chef de file en matière d'analyses approfondies des statistiques sur un éventail de questions, donnant lieu à une série de rapports sectoriels sur, notamment, les maladies diarrhéiques, le paludisme, la nutrition maternelle et infantile, l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement et le VIH/sida.

148. La quatrième série d'enquêtes en grappe à indicateurs multiples a été lancée en 2009, 26 pays ayant confirmé leur participation et environ 24 autres ayant annoncé la leur. Plusieurs pays sont passés à un cycle d'enquête triennal afin de disposer d'informations et de prévisions d'impact plus fréquentes. Cette quatrième série d'enquêtes, tout en conservant les nouveaux indicateurs sur la protection des enfants introduits dans la troisième série d'enquêtes, inclut de nouveaux modules de collecte de données portant sur le développement du jeune enfant, les maternités précoces et le lavage des mains. Un partenariat a été conclu au niveau mondial avec les enquêtes démographiques et sanitaires de l'USAID afin d'harmoniser les instruments de mesure.

149. La base de données DevInfo de l'UNICEF a été adoptée dans le monde entier pour organiser, afficher et analyser des données normalisées relatives au développement humain. Lancée en 2009, DevInfo 6.0 se caractérise par de nouvelles méthodes de présentation de données, une collaboration Web améliorée et des applications étendues. Vingt organisations partenaires et 132 bureaux nationaux de la statistique ont adapté cette technologie. Une évaluation effectuée en 2009

souligne la contribution de DevInfo à la création de bases de données nationales relatives au développement humain et à la normalisation des données.

150. L'UNICEF a collaboré avec l'Université Columbia pour mettre au point un système dénommé Rapid SMS, qui utilise des messages courts pour collecter des données de qualité sur le terrain. Ce système est à l'essai au Malawi pour la détection rapide de situations de famine et le suivi de la dénutrition chez les enfants.

2. Domaine de résultats prioritaire n° 2 : recherche et analyse des politiques concernant les enfants et les femmes, l'accent étant mis sur la pauvreté des enfants, les disparités, le budget social, la protection sociale, la décentralisation, les migrations et les réformes législatives qu'implique la mise en œuvre des conventions

**Montant estimatif de l'aide aux programmes pour 2009 :
44,3 millions de dollars**

151. Des travaux de recherche et d'analyse approfondis ont continué à être menés de façon à parfaire la base de données factuelles indispensable à une action efficace en faveur des droits de l'enfant. En 2009, l'UNICEF a publié des documents de travail sur des sujets tels que la réaction à la situation économique mondiale, la reconstruction en Chine après le séisme de 2008, la généralisation de l'enseignement primaire gratuit et le développement des programmes de transferts monétaires au Kenya.

152. En 2009, l'UNICEF a publié une édition spéciale de sa publication phare, *La situation des enfants dans le monde – Célébrer les 20 ans de la Convention relative aux droits de l'enfant*. L'UNICEF a également appuyé des analyses de situation sur les droits des enfants et des femmes visant à améliorer les bases de données nécessaires à l'élaboration de stratégies nationales de réduction de la pauvreté dans 18 pays. Toujours en 2009, l'UNICEF a appuyé 96 grandes études thématiques sur les enfants et les femmes, contre 76 en 2008, dont environ deux tiers explicitement fondées sur la thématique des droits de l'homme et près de la moitié sur l'analyse par sexe.

153. Le Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF a continué de produire des données et des études sur les politiques sociales et économiques et sur la mise en œuvre de normes internationales pour la protection des enfants. En 2009, le Centre a publié d'importants ouvrages sur le bien-être des enfants, l'éducation préscolaire, la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant, la violence à l'égard des filles et la traite d'enfants.

154. L'UNICEF a continué de coordonner l'étude mondiale sur la pauvreté et les disparités chez les enfants, à laquelle participent 48 pays. Six rapports nationaux ont été achevés en 2009. Les résultats de ces études sur les multiples aspects de la pauvreté chez les enfants servent de référence pour l'établissement des plans et budgets nationaux et inspirent des initiatives de protection sociale et des réformes politiques.

155. En 2009, le réseau Child Poverty Network, géré par l'UNICEF, s'est élargi, passant à plus de 900 membres représentant des organismes des Nations Unies, des pays et des instituts de recherche. Il a facilité l'échange de données d'expérience sur un certain nombre de sujets, tels que les stratégies de sensibilisation à la nécessité de politiques favorables à l'enfant, le suivi des effets de la crise économique et les indicateurs de dénuement.

3. **Domaine de résultats prioritaire n° 3 : sensibilisation, dialogue et mobilisation**

Montant estimatif de l'aide aux programmes pour 2009 : 51,1 millions de dollars

156. En 2009, les bureaux régionaux et les réseaux de l'UNICEF ont intensifié leurs activités de sensibilisation devant une situation en évolution rapide. Le bureau régional pour l'Asie orientale et le Pacifique, par exemple, a organisé une conférence régionale de haut niveau avec le Gouvernement et l'Université nationale de Singapour sur l'impact de la crise économique sur les enfants en Asie de l'Est et dans les îles du Pacifique. À la suite de cette conférence, un certain nombre de pays, la Chine par exemple, ont pris d'autres mesures pour évaluer l'impact des tendances économiques sur les enfants. Le bureau régional de l'Asie du Sud a organisé une conférence sur le thème : « Assurer le bien-être de l'enfant et un traitement équitable des enfants en Asie du Sud », qui a étudié les moyens de s'attaquer à la pauvreté et aux disparités dont sont victimes les enfants à l'aide des résultats d'enquêtes nationales.

157. Près des deux tiers des bureaux de l'UNICEF ont fourni des conseils précis aux pays sur les réformes réglementaires, législatives, institutionnelles ou financières nécessaires dans des domaines tels que la justice pour mineurs, la transparence en matière de finances publiques et la protection sociale. Plusieurs bureaux ont appuyé la révision par le gouvernement du cadre législatif national en fonction des normes et principes énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant.

158. La participation de l'UNICEF aux approches sectorielles a continué de produire des résultats pour les enfants. Au Bangladesh, une expérience réussie de planification décentralisée pour l'amélioration de l'enseignement a permis d'obtenir des fonds publics et des fonds communs affectés aux approches sectorielles, qui ont bénéficié à quelque 10 millions d'enfants. En République-Unie de Tanzanie, les activités de sensibilisation menées par l'UNICEF dans le cadre de l'approche sectorielle en matière de santé ont conduit à une augmentation des fonds alloués à la supplémentation en vitamine A. En 2009, l'UNICEF a participé à des approches sectorielles dans 41 pays, soit un total de 80 approches sectorielles différentes dans les domaines, notamment, de la santé, de l'éducation, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène pour tous.

159. L'UNICEF appuie actuellement 124 programmes de protection sociale dans 65 pays et offre son soutien aux partenaires nationaux pour que des plans de protection sociale stables remplacent les solutions temporaires adoptées pour faire face aux chocs économiques. L'UNICEF a mis en exergue la situation des enfants dans les débats impliquant les gouvernements et la société civile sur les migrations, notamment le Forum mondial de 2009 sur la migration et le développement, qui s'est tenu à Athènes. Au niveau national, des enquêtes et des études sur les questions de migration affectant les enfants et les adolescents ont été menées dans plus de 60 pays.

160. L'UNICEF a aidé plus de 90 pays à revoir et à analyser leurs dépenses publiques ainsi qu'à élaborer leur budget. Près de 60 pays disposent désormais d'un dispositif conjoint entre le gouvernement et la société civile chargé de contrôler et d'analyser le budget national de façon à améliorer les ressources consacrées aux enfants et aux femmes. Conjointement avec l'Overseas Development Institute,

l'UNICEF a organisé une conférence internationale sur la prise en compte des enfants dans les solutions adoptées face à la crise économique mondiale. À l'issue de cette conférence, le site Web de l'UNICEF a diffusé 20 exposés et le réseau mondial Crisis Watch a été créé pour suivre les effets des chocs économiques.

4. Domaine de résultats prioritaire n° 4 : renforcer la participation des enfants et des jeunes

**Montant estimatif de l'aide aux programmes pour 2009 :
37,7 millions de dollars**

161. Le nombre de pays de programme utilisant systématiquement les sondages d'opinion et d'autres instruments pour recueillir le point de vue des enfants continue d'augmenter (31 en 2009 contre 17 en 2005). En Namibie, 20 000 jeunes ont utilisé un système interactif passant par le téléphone pour faire connaître leur avis, tandis que l'initiative *Speak Africa* a mis en place une plate-forme multimédias pour recueillir l'opinion des jeunes. Dans 39 pays de programme (contre 29 en 2005), des adolescents, filles et garçons, ont participé de manière constructive à l'établissement du dernier rapport sur la Convention relative aux droits de l'enfant. Toute une palette de directives et d'instruments a été mise en place pour aider les partenaires à promouvoir la participation effective des enfants.

162. L'UNICEF a facilité la participation d'enfants et d'adolescents à de grandes manifestations mondiales de communication, notamment au Forum des enfants sur le climat et au Sommet Junior 8. Au total, 160 jeunes délégués provenant de 40 pays ont participé au Forum des enfants sur le climat, organisé par l'UNICEF et la ville de Copenhague.

163. Par ailleurs, il convient de citer parmi les grandes réalisations mondiales de 2009 en faveur de la participation des enfants, l'adoption par le Comité des droits de l'enfant de l'observation générale n° 12 (le droit de l'enfant d'être entendu) et l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies d'une résolution globale sur la participation des enfants. Un cadre stratégique interinstitutions a été mis en place en 2009 pour les adolescentes marginalisées. L'UNICEF a contribué à renforcer les partenariats entre les organismes des Nations Unies chargés de cette initiative et a fourni une assistance technique pour sa mise en œuvre.

Enseignements tirés et orientation future

164. Les actions de l'UNICEF visant à promouvoir l'analyse factuelle et l'élaboration de politiques grâce au renforcement des capacités et de l'adhésion nationales produisent des résultats de plus en plus encourageants. Faire face à la récente crise économique et adopter des mesures pour en sortir en tenant compte de leur impact sur les enfants et les femmes est une priorité des plus urgentes. La détérioration de la situation économique et la nouvelle érosion du pouvoir d'achat des pauvres qui en découle exacerbent les défis à relever.

165. La reprise à visage humain, qui privilégie les mesures de relèvement économique et social favorables aux pauvres, donne la possibilité aux pays de respecter leurs obligations envers les enfants au titre de la Convention relative aux droits de l'enfant. Elle a comme objectif premier d'enrayer le recul des droits des enfants et, en deuxième lieu, d'encourager l'adoption de mesures qui profitent aux enfants et aux familles les plus marginalisés, au lieu d'accroître les disparités. Ainsi, l'UNICEF entend collaborer étroitement avec les équipes de pays des Nations

Unies et les institutions de Bretton Woods, plus grandes, pour aider les pays, notamment les ministères des finances à :

a) Analyser les budgets et faire en sorte qu'ils privilégient l'appui immédiat et adéquat aux enfants et aux femmes en renforçant la protection sociale, en maintenant ou en accroissant les dépenses sociales de base axées sur les objectifs du Millénaire et en protégeant les dépenses visant à redresser la situation en ce qui concerne les moyens de subsistance et l'état nutritionnel des plus démunis;

b) Repérer les possibilités de marge de manœuvre budgétaire (appui en matière de politiques et augmentation des ressources allouées aux enfants par exemple);

c) Évaluer rapidement l'impact social des différentes options;

d) Déterminer d'autres possibilités d'action en faveur du relèvement susceptibles de faire l'objet d'un dialogue national.

166. Dans le même temps, l'UNICEF accentuera encore son appui aux niveaux national et mondial à l'analyse de la nature multidimensionnelle de la pauvreté, de l'exclusion sociale et des politiques en faveur des pauvres, et en particulier à la conception de régimes de protection sociale qui tiennent compte des enfants et de la situation de chaque pays.

167. Les tendances démographiques invitent l'UNICEF à s'intéresser davantage aux jeunes et, en partenariat avec l'Organisation internationale du Travail, les institutions de Bretton Woods et d'autres organisations, aux politiques à mener pour préparer les jeunes ayant reçu une formation à trouver un emploi. L'UNICEF entend renforcer son appui à la participation des adolescents aux processus politiques nationaux. L'accent sera mis sur la formation au leadership, notamment des adolescentes.

168. Une plus grande attention sera accordée à l'impact de la gouvernance sur la concrétisation des droits des enfants, en partant des domaines où l'UNICEF a acquis de l'expérience, tels que la réforme législative. En mettant davantage l'accent sur les questions de gouvernance, le renforcement des capacités nationales et la participation des populations, l'UNICEF cherchera à obtenir des résultats plus probants en faveur des enfants et des femmes. Dans l'immédiat, il produira un module de gouvernance concernant les droits des enfants s'inscrivant dans le cadre du dossier d'information sur les droits de l'enfant financé par la Communauté européenne et destiné aux spécialistes du développement.

169. L'UNICEF s'intéressera davantage aux enfants et aux femmes en milieu urbain et s'emploiera à renforcer les capacités des instituts de recherche nationaux, des municipalités et des partenaires de la société civile intervenant dans le domaine de la vulnérabilité au changement climatique ou s'occupant d'autres menaces auxquelles sont confrontés les enfants des communautés démunies et des bidonvilles. L'UNICEF aidera également les pays à mettre en œuvre la Convention relative aux droits des personnes handicapées en privilégiant dans tous les secteurs pertinents les questions relatives aux enfants handicapés et en renforçant les partenariats à tous les niveaux.

170. Dans les pays à revenu intermédiaire, l'UNICEF s'emploiera à mobiliser en faveur des enfants et des femmes les ressources financières et les compétences techniques souvent étendues des partenaires nationaux en appuyant le suivi et l'analyse de situation; en renforçant les capacités des institutions clefs qui défendent

les droits des enfants; en plaidant pour des politiques, lois et budgets favorables aux enfants et sensibles aux différences entre les sexes; en renforçant les partenariats en faveur des enfants; en facilitant l'échange de connaissances et de données d'expérience; et en mettant en lumière les disparités, l'exclusion et la discrimination, là où ces préoccupations demeurent d'actualité.

Le point sur un domaine d'action : interventions humanitaires et relèvement après une crise

171. Guidé par les Devoirs fondamentaux vis-à-vis des enfants et suivant la direction et les principes de la réforme de l'action humanitaire, l'UNICEF a accordé une aide humanitaire et une aide au relèvement à plus de 79 pays, dont beaucoup ont traversé de multiples crises. L'UNICEF dépend toujours autant du déploiement d'une capacité de renfort interne ou de réserve et a mobilisé 259 personnes grâce à des redéploiements internes, sans compter les renforts provenant de déploiements externes et d'accords d'aide éventuelle conclus avec des organisations non gouvernementales, des organisations gouvernementales et des entreprises privées.

172. Les diverses sources de financement ont continué à fournir un appui efficace. Le Fonds de programmation pour les secours d'urgence a débloqué plus de 123 millions de dollars en 2008-2009 pour aider 44 bureaux nationaux à remplir leurs Devoirs fondamentaux vis-à-vis des enfants, dont 40,3 millions de dollars en 2009. Ce montant, qui dépasse largement les sommes allouées les années précédentes, s'explique essentiellement par le nombre et la gravité des crises qui ont secoué toutes les régions. Une assistance a également été fournie aux 36 pays dont il est fait état dans le rapport sur l'action humanitaire, par le biais de 15 procédures d'appel global et de 9 appels éclairs. Du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires l'UNICEF a reçu 94 millions de dollars sous forme de dons en 2009, à la fois pour des interventions rapides et des crises sous-financées.

173. L'état de préparation demeure une stratégie centrale pour assurer une intervention efficace de l'UNICEF dans toutes les crises humanitaires. L'UNICEF a continué de partager la présidence du Sous-Groupe de travail du Comité permanent interorganisations sur les mesures préalables et la planification des mesures d'urgence, dirigeant les actions interinstitutions visant à institutionnaliser la préparation aux situations d'urgence des équipes humanitaires présentes dans le pays en utilisant judicieusement la planification des interventions, les systèmes d'alerte rapide et les simulations de scénarios. L'initiative pour une gestion harmonisée des risques dans les situations d'urgence, à l'essai dans quatre pays, vise à intégrer diverses méthodes de planification axée sur les risques dans la planification ordinaire des bureaux. Un système actualisé d'alerte/d'action rapide, lancé en avril 2009, sert à appuyer et à suivre en ligne l'état de préparation aux situations d'urgence de l'UNICEF. Un système de gestion de la continuité des opérations a été mis en place pour garantir la poursuite des opérations des bureaux en cas de crise.

174. L'UNICEF a fortement contribué à la réforme humanitaire, dirigeant les groupes thématiques mondiaux sur la nutrition et sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène, et codirigeant l'éducation avec l'Alliance internationale Save the Children. L'UNICEF est également l'agence coordonnatrice pour les « domaines de responsabilité » protection des enfants et violence sexiste (avec le Fonds des Nations Unies pour la population), dans le groupe thématique plus large de la protection. Il préside aussi le groupe interdisciplinaire de référence psychosociale et

de santé mentale et joue un rôle important dans les groupes santé et logistique et le Groupe de travail thématique sur le relèvement rapide. L'UNICEF contribue également à d'autres aspects de la réforme de l'action humanitaire : le financement de l'aide humanitaire, notamment par le biais du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, et les partenariats, grâce à l'amélioration des accords de coopération opérationnelle conclus par l'UNICEF avec des partenaires.

175. En voie d'achèvement, les Devoirs fondamentaux vis-à-vis des enfants en cas d'intervention humanitaire, qui ont été révisés, traduisent les changements survenus dans le contexte humanitaire élargi dans lequel l'UNICEF opère. Parmi ces changements, il faut citer le rôle de l'UNICEF en tant que directeur de groupe et partenaire dans le cadre de la réforme de l'action humanitaire; les difficultés croissantes dues aux effets du changement climatique; et l'influence de plus en plus grande des questions politiques et de sécurité sur l'action humanitaire. Les stratégies et les approches nécessaires pour accomplir les Devoirs fondamentaux ont été adaptées pour tenir compte de ces nouveautés, de l'évolution de la situation humanitaire mondiale et des nouvelles menaces auxquelles sont confrontées les populations concernées et les organisations humanitaires elles-mêmes. Il ressort d'études récentes qu'il demeure essentiel pour remplir ces Devoirs à l'égard des enfants et assurer un relèvement rapide d'accorder un appui efficace au renforcement des capacités. Par ailleurs, les actions menées sur le plan humanitaire et du développement doivent être harmonisées.

176. La plupart des pays qui tardent à réaliser les objectifs du Millénaire sont des pays en crise, ou en relèvement, et par conséquent fragilisés. L'UNICEF et les autres institutions doivent trouver des solutions et des instruments sur mesure, simplifiés et plus souples, qui tiennent compte du passage d'une situation humanitaire à un contexte de développement.

177. Deux autres tendances influent sur les activités de l'UNICEF et de ses partenaires. La première est l'implication des forces armées dans la fourniture de secours humanitaires ou de l'aide au développement, qui tend à brouiller la distinction entre forces armées et acteurs humanitaires. La seconde tient au fait que certains gouvernements ont tendance à limiter les activités des ONG, et à interdire à l'UNICEF de conclure des partenariats avec ces organisations, ou à la dissuader de le faire, au détriment de l'acheminement des secours humanitaires.

178. Les activités de sensibilisation dans les situations humanitaires et de sortie de crise requièrent une coordination à tous les niveaux de l'organisation. L'un des principaux enjeux stratégiques est de faire en sorte que les politiques et procédures relatives aux ressources humaines permettent à l'organisation d'intervenir rapidement, efficacement et systématiquement. Ces politiques et procédures doivent être telles que l'UNICEF puisse tenir ses engagements en matière d'approche groupée, de sécurité effective et de mesures incitatives à l'intention du personnel en poste dans des lieux d'affectation en état de crise. La réaction au tremblement de terre qui a frappé Haïti en 2010 illustre le genre de politiques et de procédures adaptées requises.

179. Des progrès ont été enregistrés dans les pays pilotes en matière de prise en compte de l'égalité des sexes dans l'action humanitaire. Ainsi le personnel de l'UNICEF et de ses partenaires est désormais à même d'intégrer l'analyse par sexe dans la conception et à l'évaluation des programmes d'urgence. En 2010, l'expérience de ces pays pilotes servira de point de départ à l'élaboration d'une stratégie d'intégration de ces questions à tous les niveaux de l'organisation.

180. L'UNICEF a contribué à l'élaboration du rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (A/63/881-S/2009/304) et a participé au travail qui a suivi, notamment à l'examen du Fonds pour la consolidation de la paix et à l'élaboration d'une procédure d'évaluation des besoins en situations postconflituelles incluant les cadres opérationnels nationaux. Si la participation de diverses parties prenantes au dialogue pour la consolidation de la paix au niveau national peut renforcer l'action des Nations Unies dans les pays en crise ou sortant d'une crise, l'action humanitaire doit absolument respecter les principes de neutralité et d'impartialité. L'UNICEF a contribué à l'élaboration de directives interinstitutions et à usage interne sur la participation des parties prenantes et d'autres « présences intégrées » visant à garantir que les procédures « tiennent pleinement compte des principes humanitaires reconnus »*.

181. Pour ce qui est des violations de plus en plus fréquentes des principes et de l'« espace » humanitaires, le fait que dans certains contextes les parties au conflit doutent de la neutralité des organismes des Nations Unies a contribué à ce que des travailleurs humanitaires soient délibérément pris pour cible. En 2009, plus de 30 fonctionnaires des Nations Unies, dont certains de l'UNICEF, ont péri dans l'exercice de leurs fonctions. L'expansion de l'aide à des zones non sécurisées suppose une bonne maîtrise des réalités sur place, des interventions locales et l'adhésion des populations dans un cadre de gestion des risques élargi. Ainsi, l'intervention humanitaire de l'UNICEF pourra atteindre les plus vulnérables. L'UNICEF joue un rôle de premier plan dans l'amélioration du cadre de gestion des risques des Nations Unies.

II. Stratégies intersectorielles du plan stratégique à moyen terme

A. Approche de la coopération fondée sur les droits de l'homme

182. Depuis l'examen à mi-parcours du plan stratégique à moyen terme, un certain nombre de réalisations ont conforté l'approche fondée sur les droits de l'homme. En reconnaissant expressément les droits de l'homme comme l'objectif de l'aide au développement à l'alinéa c) de l'article 13 du Programme d'action d'Accra, la communauté de développement a réaffirmé le caractère central du programme des droits de l'homme. De nouveaux mécanismes de suivi au niveau mondial tels que l'examen périodique universel ont également contribué à promouvoir ces droits. Une attention accrue est accordée aux disparités, notamment aux effets des crises mondiales sur les plus vulnérables et au rôle central de l'équité dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

183. Dans les programmes de pays bénéficiant de l'aide de l'UNICEF, l'appui au renforcement des capacités, à l'élaboration de politiques, aux activités de sensibilisation et aux partenariats en faveur des droits des enfants et des femmes figure toujours en bonne place dans les rapports, qui signalent de manière moins systématique la participation des enfants et des jeunes. Une attention particulière est portée aux enfants de groupes minoritaires et aux enfants handicapés. Toutefois, il ressort des rapports des bureaux de pays que si les résultats se sont dans l'ensemble améliorés, ils diffèrent selon les domaines d'intervention. Or, il est impératif que

* Décisions du Secrétaire général – réunion du Comité des politiques tenue le 25 juin 2008.

l'approche fondée sur les droits de l'homme soit systématiquement appliquée dans tous les domaines d'intervention. Pour ce faire, il faudra, notamment, diffuser plus largement le dossier d'information relatif aux droits de l'enfant destiné aux spécialistes du développement. Pour le restant de la période du plan stratégique à moyen terme, l'accent sera mis sur le suivi de l'application de l'approche fondée sur les droits de l'homme et de la prise en compte de la condition féminine, dans le cadre d'un système amélioré d'évaluation de la qualité des programmes.

184. Une autre priorité sera de créer des mécanismes d'échange de connaissances entre régions et pays, considérés comme insuffisants actuellement. Une plus grande attention sera accordée aux enfants des peuples autochtones et minoritaires ainsi qu'aux enfants handicapés. L'UNICEF continuera à collaborer étroitement avec le Comité des droits de l'enfant et procédera en 2010/11 à une évaluation des résultats obtenus au titre de cette stratégie intersectorielle figurant dans le plan stratégique à moyen terme.

B. Prise en compte des questions d'égalité entre les sexes

185. En matière d'égalité entre les sexes et de prise en compte de la condition féminine, l'UNICEF continue de privilégier l'appui à des initiatives visant à autonomiser les femmes et les filles afin qu'elles soient des agents de changement et à renforcer leur aptitude à participer pleinement à la vie politique, civile, économique, sociale et culturelle. Depuis l'examen à mi-parcours, l'accent est également mis, avec quelque succès, sur le rôle des hommes et des garçons dans la réalisation de l'égalité des sexes.

186. L'UNICEF s'intéresse davantage à l'égalité des sexes depuis l'Examen triennal complet, l'évaluation de la mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes de l'UNICEF et l'engagement pris par le Secrétaire général de faire avancer les droits de la femme par le biais, notamment, de l'initiative Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes. Les progrès réalisés en 2009 dans le domaine de l'égalité des sexes sont décrits en détail dans le rapport du Conseil d'administration ci-joint (E/ICEF/2010/10). Comme mentionné plus haut, la prise en compte de la condition féminine est en progrès manifeste dans tous les domaines d'intervention.

187. En 2009, l'une des mesures de suivi remarquable a été l'allocation spéciale de 4 250 000 dollars des États-Unis accordée par le Directeur exécutif pour donner suite à l'évaluation de la politique en matière d'égalité des sexes, qui a permis d'intensifier les activités à tous les niveaux de l'organisation. S'il faudra certes du temps pour que nombre de ces investissements portent des fruits, il semble d'ores et déjà qu'ils auront un impact non négligeable. Un système de suivi et de responsabilisation renforcé sera mis en place pour s'assurer que les normes des programmes relatives à l'égalité des sexes soient respectées.

188. Afin d'améliorer les résultats dans ce domaine, un nouveau guide a été publié en 2009 pour faciliter la communication de rapports sur la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Au niveau mondial, l'UNICEF a renforcé ses relations avec le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, notamment en organisant une réunion conjointe de ce comité avec le Comité des droits de l'enfant. L'UNICEF a joué un rôle déterminant dans la présentation au Comité des droits de l'enfant de

rapports conjoints des équipes de pays des Nations Unies, du PNUD, du FNUAP et d'UNIFEM.

C. Communication pour le développement

189. Depuis le lancement du plan stratégique à moyen terme, l'élément communication pour le développement ne cesse de prendre de l'importance au sein de la communauté de développement et à l'UNICEF. La portée et le rôle des activités entreprises à ce titre ont été précisés. L'UNICEF continuera de travailler avec des experts à l'élaboration de normes à l'intention des spécialistes du développement. Ces normes serviront également dans le cadre des partenariats avec le secteur privé, où les spécialistes se sont inspirés des techniques de commercialisation sociale pour adapter diverses méthodes visant à faire participer davantage les populations et à les rendre plus autonomes.

190. Au stade de l'examen à mi-parcours de 2008, l'élément communication pour le développement figurait dans le plan stratégique à moyen terme en tant que stratégie intersectorielle majeure de l'organisation, notamment pour les activités de sensibilisation et les interventions humanitaires. Les programmes sectoriels font à présent davantage appel à la communication pour le développement pour aider les pays à faire accepter par leurs populations des pratiques (allaitement maternel, réhydratation orale, prévention du VIH et de la transmission de la grippe, lavage des mains avec du savon) qui sauvent des vies et améliorent celle des enfants. Parallèlement, les vues des populations sont communiquées aux responsables pour que les politiques soient modifiées et les programmes mieux exécutés.

191. Une plus grande attention sera désormais accordée à la consolidation de la base de données factuelles relatives à la communication pour le développement, grâce à une meilleure articulation et à une mesure plus précise des résultats, permettant d'évaluer l'efficacité de la communication. Un ensemble élargi d'indicateurs servant à mesurer le changement comportemental et social sera également élaboré. Dans le même temps, l'UNICEF mettra davantage l'accent sur la mise en place d'une approche commune à toutes les organisations des Nations Unies et aux partenaires externes.

D. Gestion axée sur les résultats et suivi des résultats

192. La gestion axée sur les résultats est restée une des stratégies centrales pour obtenir des résultats en collaboration avec les partenaires. Les outils se sont améliorés, notamment avec l'introduction du système virtuel intégré d'information. L'importance accordée à la gestion axée sur les résultats correspond aux recommandations de l'Examen triennal complet, de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et du Programme d'action d'Accra visant à inciter les partenaires de développement à recourir à ce mode de gestion. Les organisations des Nations Unies ont mis au point des orientations et des outils de gestion axée sur les résultats et ont amélioré la formation, la planification, l'établissement des budgets ainsi que la mesure et la communication des résultats obtenus.

193. Bien que la formulation des résultats escomptés ait été améliorée, la mise en place de systèmes de suivi et d'évaluation dans des domaines clefs tels que le

renforcement des capacités, le changement de comportement, l'engagement politique et la sensibilisation fondée sur des connaissances demeure une gageure. Pour passer au stade des contributions stratégiques et induire un changement social, il faudra modifier le système de suivi des résultats, en mettant l'accent sur les évaluations et sur les décisions et partenariats au niveau stratégique. Des indicateurs relatifs au processus de développement, notamment à la participation, seront inclus dans le système de gestion axée sur les résultats et les données seront ventilées dans toute la mesure possible.

194. Étant donné que les programmes de pays bénéficiant de l'appui de l'UNICEF contribuent à l'obtention de résultats définis au niveau national, l'accent a été mis sur le renforcement des capacités de suivi des programmes des partenaires nationaux, surtout en matière d'utilisation de données ventilées pour analyser les résultats obtenus. De même, l'UNICEF reconnaît de plus en plus le rôle de ses partenaires dans l'accomplissement des progrès, ce qui se traduit par des évaluations conjointes et des examens sectoriels entrepris sous la direction des pays.

195. Le tableau de bord qui permet de suivre les résultats des bureaux de pays a été amélioré, ce qui permet d'offrir un appui supplémentaire ou des mesures correctives, le cas échéant. Les systèmes de suivi et les indicateurs de performance continuent d'être axés sur la mise en œuvre et la gestion, les résultats stratégiques faisant désormais l'objet d'évaluations. L'utilisation d'évaluations de l'exécution des programmes et d'évaluations des programmes, récemment mises à l'essai, sera étendue. Les commentaires des clients seront plus systématiquement pris en compte pour évaluer les résultats, rendre compte des enseignements tirés et renforcer la responsabilisation de l'organisation.

E. Évaluation

196. Depuis 2008, un nombre croissant d'évaluations portent expressément sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies. Les exemples suivants illustrent les progrès accomplis par rapport à chacun des objectifs d'évaluation du plan stratégique à moyen terme :

a) La formule des évaluations entreprises par les pays a été mise à l'essai à l'échelon du système des Nations Unies, à la suite de l'évaluation de l'efficacité de la présence de l'ONU en Afrique du Sud, effectuée par le Gouvernement sud-africain;

b) Les équipes spéciales du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation ont publié des directives sur les évaluations d'impact, les évaluations tenant compte des droits de l'homme et de l'égalité des sexes, l'échange d'expériences et l'analyse des rapports;

c) L'UNICEF a conclu des partenariats pour des évaluations des capacités du secteur humanitaire à l'échelle du système (par exemple pour l'approche groupée);

d) Une formule d'évaluation de l'efficacité stratégique à l'échelle des pays a été mise à l'essai avec succès;

e) Les bureaux extérieurs obtiennent de plus en plus une assistance technique externe en passant des contrats avec des institutions universitaires ou des cabinets de consultation;

f) Des directives relatives à la suite donnée par l'administration aux évaluations ont été élaborées pour aider les responsables de l'UNICEF à s'acquitter de leurs obligations au titre de la politique adoptée en 2008 par l'UNICEF en matière d'évaluation (E/ICEF/2008/4) et de la directive administrative sur l'évaluation publiée en 2009 (CR/EXD/2009/004).

197. L'UNICEF a encore des défis à relever pour renforcer le caractère prioritaire des évaluations à tous les niveaux de l'organisation. Il lui faut également trouver de nouveaux moyens de garantir l'assurance de la qualité et d'obtenir une assistance technique pour les évaluations, y compris par le biais de l'externalisation. Disposer de ressources, notamment de ressources humaines suffisantes, doit être une priorité pour vaincre l'obstacle posé par la difficulté de trouver des candidats qualifiés pour les postes de suivi et d'évaluation. L'UNICEF doit recruter des spécialistes de l'évaluation à qui confier l'élaboration de plans d'évaluation et veiller à ce que des compétences techniques soient disponibles dans des domaines comme la sensibilisation et la communication pour le développement.

198. Le cadre intégré de suivi et d'évaluation révisé ainsi que les exercices régionaux correspondants permettront de mieux aligner les évaluations stratégiques sur les objectifs du plan stratégique à moyen terme, notamment dans les pays à revenu intermédiaire. L'engagement pris d'obtenir des données factuelles de meilleure qualité pourra être tenu en partie en mettant à la disposition des fonctionnaires et des partenaires de meilleurs plans d'évaluation et en invitant l'administration à allouer des ressources suffisantes aux activités d'évaluation. L'UNICEF tâchera de passer rapidement à des activités d'évaluation plus organisées en réseau. L'accent sera mis sur une approche du renforcement des capacités d'évaluation nationales commune au système des Nations Unies, qui emprunte aux points forts du système des Nations Unies, tout en utilisant au mieux les ressources nationales et en développant les relations Sud-Sud.

F. Développement des connaissances à l'appui des droits de l'enfant

199. Le plan stratégique à moyen terme présente la recherche comme un instrument indispensable à l'UNICEF pour remplir son mandat en matière de connaissances, mandat exécuté à travers toute l'organisation, notamment au Centre de recherche Innocenti. L'environnement extérieur étant en rapide mutation et l'UNICEF s'orientant vers des activités en amont, c'est la gamme complète des activités liées aux connaissances, à savoir la production, l'acquisition, la gestion, la diffusion et l'utilisation des connaissances, qui devra continuer d'occuper le premier plan.

200. Au début du plan stratégique à moyen terme, il était important de combler les lacunes en matière de création et d'acquisition des connaissances, avant de s'intéresser aux activités visant à renforcer la gestion interne des connaissances de l'UNICEF. À présent, il importe de renforcer les relations avec les partenaires pour que l'UNICEF comprenne leurs besoins en matière de connaissances et puisse y répondre, notamment : a) en rendant les connaissances accessibles et utiles; b) en se tenant informé des études externes les plus récentes ayant trait aux enfants et en servant d'intermédiaire pour l'échange d'informations, notamment en appuyant les échanges Sud-Sud; c) en établissant des relations de coopération avec des acteurs clés à l'appui du partage des connaissances; et d) en travaillant avec les parties

prenantes pour qu'elles puissent produire, acquérir et utiliser efficacement les connaissances.

201. L'UNICEF continuera à mettre l'accent sur les réseaux d'échange de connaissances pour faciliter l'innovation, l'apprentissage grâce à l'expérience, le partage des connaissances et la création concertée de connaissances, ainsi que pour expérimenter de nouvelles approches de l'organisation et de la présentation des connaissances.

G. Partenariats pour le partage du succès

Cohérence à l'échelle du système des Nations Unies

202. En 2009, l'UNICEF a cherché, comme précédemment, à renforcer l'efficacité du système des Nations Unies au niveau des pays. Il a participé à 231 programmes conjoints (soit 22 % de plus qu'en 2008) dans 79 pays, d'un montant total de 123 millions de dollars (soit 4 % de plus qu'en 2008). Bien qu'il soit permis de penser que ces initiatives ont réduit les coûts de transaction pour les pays et donné lieu à une collaboration plus systématique entre les organismes des Nations Unies, l'UNICEF, avec d'autres organismes, entreprendront une étude des coûts de transaction en 2010.

203. L'UNICEF, en tant que membre du Groupe des Nations Unies pour le développement, a mis à jour ou publié de nouvelles directives et des documents sur des processus de programmation simplifiés destinés à la prochaine génération de plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, et pour venir en aide au système des coordonnateurs résidents. En 2009, l'UNICEF a mis 12 fonctionnaires et 2,6 millions de dollars à la disposition du système. En outre, cette année-là, 20 fonctionnaires de l'UNICEF ont été coordonnateurs résidents par intérim. En journées de travail, la contribution de l'UNICEF correspond à 42 fonctionnaires employés à temps plein.

204. Les coûts de transaction du point de vue des pays et des partenaires sont en train d'être rationalisés grâce à l'adoption de l'approche harmonisée des transferts monétaires, de plus en plus utilisée dans tout le système, notamment par les institutions spécialisées. Des éléments de cette approche harmonisée sont appliqués dans 114 pays et, dans 19, l'approche est intégralement appliquée. Des efforts supplémentaires sont nécessaires dans ce domaine et le Groupe des Nations Unies pour le développement étudiera les obstacles qui se posent.

205. L'UNICEF a traduit la résolution de l'Examen triennal complet en un plan comprenant 90 actions clefs, dont 96 % sont achevées, en cours ou continues. Les principaux résultats sont :

a) L'amélioration du cadre de gestion et de responsabilisation du système des Nations Unies pour le développement et des coordonnateurs résidents;

b) La simplification des directives relatives au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, ainsi que l'élaboration de directives relatives à l'adoption volontaire de plans d'action du plan-cadre en lieu et place des plans d'action pour la mise en œuvre des programmes de pays propres à chaque organisme;

c) Le renforcement et l'élargissement des équipes de directeurs régionaux avec des rôles et des responsabilités de contrôle et d'appui clairement définis, afin d'obtenir de meilleurs résultats au niveau national;

d) L'intégration du Groupe des Nations Unies pour le développement au Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et la restructuration des groupes de travail du Groupe des Nations Unies pour le développement, entraînant un recentrage de l'action;

e) La mise en œuvre des recommandations formulées à l'issue des réunions consultatives et de l'Examen triennal complet, entraînant une meilleure harmonisation des modalités d'exécution, notamment dans les domaines des technologies de l'information et des communications et des achats;

f) La contribution de l'UNICEF aux débats de l'Assemblée générale, qui a abouti à des propositions claires sur la création d'une entité composite des Nations Unies chargée des questions d'égalité des sexes et sur des accords relatifs à la cohérence de l'action du système des Nations Unies.

206. L'UNICEF fournit également une assistance technique et financière directe au système des coordonnateurs résidents et un appui aux pilotes de l'initiative Unité d'action des Nations Unies, sous la forme de financements stratégiques et grâce à la création d'un centre d'assistance en ligne.

207. Au cours des prochaines années, l'UNICEF s'intéressera plus particulièrement aux questions clefs suivantes :

a) Renforcer les systèmes mondiaux et régionaux pour un meilleur appui au niveau national;

b) Utiliser le lancement des 90 nouveaux plans-cadres prévus au cours des trois prochaines années pour renforcer l'application des principes de programmation et la mise en œuvre du système de gestion et de responsabilisation de l'UNICEF;

c) Mettre à profit les enseignements tirés des évaluations menées par les pays et des évaluations indépendantes pour renforcer encore la programmation conjointe et la cohérence;

d) Simplifier et harmoniser plus rapidement les modalités d'exécution;

e) Renforcer les efforts cohérents axés sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en participant au dialogue en amont sur les politiques et les budgets, le renforcement des capacités institutionnelles et la coopération Sud-Sud;

f) Insister davantage sur la diffusion et l'application des enseignements tirés des catastrophes humanitaires, telles que le tsunami survenu en 2004 dans l'océan Indien et le tremblement de terre qui a frappé Haïti en 2010.

Partenariats programmatiques mondiaux

208. Afin d'assurer l'efficacité de la participation de l'UNICEF aux partenariats programmatiques mondiaux, les risques et les avantages de chaque partenariat devront être évalués avec encore plus de rigueur. L'UNICEF fera en sorte que l'objectif stratégique de sa participation et les ressources institutionnelles qu'il y consacre correspondent. L'UNICEF, fort de son mandat de portée mondiale et d'une grande présence dans les pays, peut peser de tout son poids dans les partenariats. Il

entend travailler avec ses partenaires mondiaux pour améliorer l'établissement des priorités, la coordination, la gouvernance, la gestion et l'évaluation.

Partenariats avec des organisations de la société civile

209. La société civile continue de s'étendre et de se diversifier aux niveaux mondial, régional et national. Les nouvelles technologies permettent à des groupes de la société civile de différentes régions de se réunir autour de programmes communs, élargissant la portée et l'ampleur de l'action collective en faveur des droits des enfants et des femmes.

210. Compte tenu de la crise économique et de la pression croissante exercée sur les services du secteur public, les organisations de la société civile s'imposent de plus en plus comme une protection sociale importante pour les enfants et les femmes vulnérables. Pour bien remplir leur rôle, elles ont besoin de l'appui et de la coopération des gouvernements et des institutions internationales.

211. Pour renforcer l'action en faveur des enfants, l'UNICEF a poursuivi sa collaboration avec toutes sortes d'organisations de la société civile, notamment des organisations confessionnelles, sportives, communautaires et non gouvernementales. Ces partenariats ont été complétés récemment par l'établissement de partenariats institutionnels avec des organes parlementaires.

212. L'UNICEF continuera d'insister sur l'intégration stratégique dans les programmes de pays de partenariats conclus avec la société civile. La participation en amont étant de plus en plus importante, il importe d'évaluer avec soin les acteurs de la société civile susceptibles de participer et de contribuer à la lutte en faveur des droits des enfants. Parmi ces nombreux acteurs, on peut citer les universités, les associations professionnelles et les mouvements sociaux. Des instruments spécialisés aideront l'UNICEF à mieux évaluer l'efficacité des différents types de collaboration ainsi que les coûts connexes. Des sondages périodiques aléatoires réalisés auprès des grandes organisations partenaires aideront l'UNICEF à améliorer sans cesse l'efficacité de ses partenariats.

III. Incidences sur la gestion et les opérations

A. Renforcement de la gestion des ressources humaines et formation du personnel

213. Depuis l'examen à mi-parcours du plan stratégique à moyen terme, la fonction ressources humaines a mis en œuvre diverses mesures essentielles dans le cadre de l'initiative « Implement 360 » visant à améliorer le fonctionnement à l'échelle de l'organisation. Elle continue de renforcer son positionnement stratégique et, pendant la période du plan stratégique restant à courir, elle poursuivra le processus d'amélioration et de redéfinition des rôles pour assurer un appui efficace et complet dans les différents domaines fonctionnels relatifs au développement, à l'action humanitaire et au relèvement après une crise.

214. Grâce au nouveau système de recrutement en ligne « UNICEF Employment » et à diverses améliorations apportées sur la base d'observations factuelles, les délais de recrutement sont désormais plus courts. La révision de la politique de sélection du personnel et la création d'organes centraux de contrôle ont permis de rationaliser encore le processus. En 2009, 43 % des procédures de recrutement ont été menées à

bien dans un délai de 90 jours, ce qui représentait une nette amélioration par rapport à 2008.

215. Exécuté avec succès depuis cinq ans, l'exercice annuel de rotation et d'évaluation des cadres, qui porte notamment sur la rotation des effectifs de représentants et autres hauts responsables, a été encore simplifié. Le recrutement et le déploiement d'urgence continuent d'être assurés avec efficacité.

216. L'Initiative de promotion de nouveaux talents doit permettre de répondre aux besoins de recrutement actuels et futurs du Fonds en attirant des talents extérieurs, en les mettant en valeur et en les retenant, qu'il s'agisse de débutants ou de personnes en milieu de carrière. Cette initiative en est à son troisième cycle et 21 fonctionnaires ont récemment pris leurs fonctions.

217. La stratégie d'apprentissage tient compte des besoins de fonctionnement actuels et naissants. Ses programmes couvrent de nombreux domaines, dont la gestion et l'encadrement, à tous les niveaux. L'objectif est de développer les connaissances et les compétences des fonctionnaires de l'UNICEF de manière à ce qu'ils contribuent plus efficacement à l'obtention de résultats pour les enfants. Les programmes de cours relatifs à la gestion et à l'encadrement sont actuellement révisés pour tenir compte des objectifs stratégiques et des nouvelles modalités de fonctionnement du Fonds. Un programme d'initiation à l'intention des nouveaux représentants a été lancé dans le cadre d'un programme plus large destiné à donner des orientations au personnel nouvellement recruté ou promu. Une méthode d'évaluation des cadres a été mise au point par l'intermédiaire des Centres d'évaluation et de perfectionnement des cadres supérieurs. L'initiative Formation et perfectionnement des cadres, conçue pour recenser des fonctionnaires de rang intermédiaire prometteurs en vue de constituer une réserve interne de cadres pour l'UNICEF, est désormais mise en œuvre à l'échelle mondiale. La participation des fonctionnaires à l'ensemble de ces programmes dépasse systématiquement les objectifs fixés.

218. Le Fonds a également commencé à appliquer sa grille des compétences révisée, qui décrit les compétences et qualifications de base requises pour que le personnel de l'UNICEF soit en mesure de contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques de l'organisation, de jouer un rôle moteur et de rester à la pointe du progrès dans les disciplines concernées. La grille est appliquée dans l'ensemble des processus ayant trait aux ressources humaines, y compris le recrutement et le suivi du comportement professionnel.

219. Un système électronique d'évaluation et de notation des fonctionnaires (e-Pas) a été inauguré. Il permettra d'informatiser les procédures d'évaluation du personnel et de simplifier le suivi du comportement professionnel, qui sera harmonisé avec les processus appliqués à l'échelle du système des Nations Unies. Il devrait également permettre de mieux appliquer le principe de responsabilité à tous les niveaux et de mieux vérifier le processus de suivi du comportement professionnel. Le nouveau système tient compte de bon nombre des recommandations relatives au suivi du comportement professionnel formulées dans l'analyse organisationnelle de l'UNICEF et dans le Bilan stratégique de la gestion des ressources humaines. Il constitue un élément essentiel de l'initiative en faveur de la gestion des aptitudes de l'UNICEF, tout comme le recrutement en ligne, et la formation et le perfectionnement des cadres.

B. Financement et administration

220. Le Fonds continue de contribuer concrètement à diverses initiatives en faveur d'une plus grande cohérence à l'échelle du système des Nations Unies. Ces initiatives visent notamment à : harmoniser le Règlement financier et les règles de gestion financière; appliquer les Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS); développer la budgétisation axée sur les résultats; mettre en place des locaux et des services communs; renforcer les politiques de recouvrement des coûts; et étendre les réseaux interinstitutions de gestion des voyages et des installations. Des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre de chacune de ces initiatives par l'intermédiaire du Comité de haut niveau sur la gestion, des groupes de travail et d'autres instances interorganisations.

221. Dans sa décision 2009/20, le Conseil d'administration a prié le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF de continuer à harmoniser et à améliorer leurs méthodes budgétaires, afin que chaque organisation présente un budget unique intégré. Dans le cas de l'UNICEF, ce budget unique intégré comprendra toutes les catégories budgétaires du Fonds et complètera le prochain plan stratégique. À la première session ordinaire de 2010, les trois organisations ont présenté à leur Conseil d'administration une « feuille de route commune » indiquant les différentes étapes du processus, notamment la tenue de consultations formelles et informelles. Ce processus aboutira à la soumission d'un plan stratégique et d'un budget intégré à la deuxième session ordinaire de 2013.

222. Dans sa décision 2009/7, le Conseil d'administration a prié la Directrice générale de présenter au Conseil d'administration, à sa deuxième session ordinaire de 2013, des états financiers intérimaires établis conformément aux normes IPSAS. En 2009, un plan de mise en œuvre a été présenté au Conseil d'administration; il décrivait les changements prévus dans quatre domaines essentiels : i) l'élaboration de politiques; ii) la gestion du changement, notamment les activités de préparation, de communication et de formation dans les bureaux extérieurs; iii) l'adaptation des systèmes existants; iv) l'établissement de rapports. Le processus d'élaboration de politiques ayant été achevé, l'UNICEF peut aborder la phase de mise en œuvre en s'appuyant sur une base solide; parallèlement, des changements ont été apportés aux systèmes existants par l'intermédiaire du prototype du progiciel de gestion intégré VISION-One. Ces deux réalisations permettent à l'UNICEF de progresser sur la voie du changement, à commencer par la planification de la mise en œuvre et l'analyse des incidences. Il reste néanmoins beaucoup à faire pour appliquer l'ambitieux programme de transition vers l'application des normes IPSAS. Toutefois, au vu des progrès accomplis, l'échéance de 2012 devrait être respectée.

C. Approvisionnement

223. Les stratégies d'approvisionnement présentées au cours de l'examen à mi-parcours du plan stratégique à moyen terme demeurent d'actualité pour la période du plan stratégique restant à couvrir. Des approches fondées sur le marché ont été appliquées pour certains produits stratégiques, qui jouent un rôle primordial dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Ces stratégies consistent notamment à étendre la base de fournisseurs agréés aux producteurs locaux, à faire baisser les prix et à établir des normes transparentes. Le marché est ainsi beaucoup plus sain pour des produits tels que les aliments thérapeutiques prêts

à l'emploi, les moustiquaires imprégnées d'insecticide, les antipaludiques et le vaccin pentavalent.

224. Des efforts importants ont été déployés, notamment par le personnel lui-même, pour améliorer les compétences ayant trait aux éléments de la chaîne logistique. Grâce à ces efforts, l'efficacité continue de s'améliorer, y compris en ce qui concerne les délais d'approvisionnement, la productivité, et la mise en place d'un soutien logistique dans les pays pour les grandes campagnes sanitaires. De plus, des partenariats stratégiques ont été établis avec le secteur privé et les milieux universitaires dans le domaine de la chaîne logistique. Les relations avec le système des Nations Unies ont été renforcées au point que plus de 80 % des achats sont faits en collaboration avec d'autres organismes du système. L'UNICEF a également renforcé sa coopération avec les gouvernements pour contribuer à consolider leurs systèmes d'approvisionnement respectifs. Une importance accrue sera accordée à cette stratégie dans les années à venir.

225. Gouvernements et partenaires demandent à l'UNICEF de fournir en leur nom des produits et services dont le volume augmente rapidement : en 2009, les services d'achat représentaient un montant supérieur à 1 milliard 750 millions de dollars, notamment du fait des stratégies de marché adoptées pour les produits clefs. En vue de réduire le coût des transactions pour les produits non stratégiques, le Fonds applique les principes d'une gestion par catégorie de produits pour rechercher des partenaires extérieurs ou d'autres sources d'approvisionnement. Plus de 80 % des dépenses d'approvisionnement du Fonds concernent des produits stratégiques.

226. Il est indispensable de faire en sorte que les produits essentiels soient disponibles aux échelons mondial et national auprès de sources diverses, abordables et de qualité. Pour faciliter l'acheminement des produits essentiels jusqu'aux populations qui en ont besoin, l'UNICEF redouble d'efforts pour renforcer ses systèmes de gestion des achats et des approvisionnements, notamment dans le cadre du renforcement général du système de santé.

227. L'approvisionnement joue également un rôle central dans les situations d'urgence, comme le montrent les Engagements fondamentaux de l'institution à l'égard des enfants en situation d'urgence. Assurer la disponibilité des moyens et systèmes indispensables pour garantir la fourniture rapide des biens nécessaires à la survie en cas d'intervention humanitaire d'urgence demeure une priorité.

D. Technologies de l'information et des communications (TIC)

228. L'accent a été mis sur l'harmonisation des objectifs stratégiques en matière de TIC et des initiatives connexes, notamment en définissant un ensemble de projets assortis de résultats escomptés et d'indicateurs de résultats. La Division des solutions et des services informatiques de l'UNICEF continue de gérer le développement des systèmes informatiques, notamment dans le cadre du développement et de la mise en place du nouveau progiciel de gestion intégré VISION-One. Les technologies essentielles pour promouvoir la gestion des connaissances ont été recensées. Malgré une hausse de la demande de services ayant trait à la connectivité, le coût global par transaction a diminué et cette tendance devrait se confirmer.

229. L'éventail des outils liés à l'établissement de rapports, notamment l'informatique décisionnelle, les logiciels d'analyse et les tableaux de bord, s'est élargi de manière considérable (à titre d'exemple, le nombre de comptes utilisateurs est passé de 171 en 2007 à 1 246 en 2009, la capacité passant de 650 gigaoctets (Go) à 900 Go pendant la même période). Ces outils, particulièrement utiles, ont fourni des données programmatiques et opérationnelles aux cadres de l'organisation, dans tous les lieux d'affectation. La complexité des rapports est, elle aussi, croissante et les informations disponibles doivent être communiquées selon diverses méthodes de présentation, notamment celles des tableaux de bord, en fonction de l'utilisateur final.

230. S'agissant du site Web et de l'intranet de l'UNICEF, on constate une nette augmentation du volume de données et du nombre d'utilisateurs. Le site Web (www.unicef.org) est visité par 268 000 utilisateurs par jour en moyenne. Plusieurs nouveaux outils ont été mis au point pour mieux organiser le contenu et en faciliter l'accès et pour améliorer la fonction de recherche.

231. La Division des solutions et des services informatiques a conclu cinq accords à long terme pour la fourniture de services professionnels dans les quatre domaines suivants : la sécurité informatique, le développement et l'intégration des systèmes, l'ingénierie des systèmes et la gestion des portefeuilles et des projets. La passation d'accords à long terme s'est traduite par une amélioration des résultats grâce à l'approvisionnement stratégique et a facilité la mise en œuvre des initiatives clefs de la Division des solutions et des services informatiques et du Groupe de la gestion du changement.

232. S'agissant des situations d'urgence, la coordination des activités de communication de données et les fonctions exercées par le groupe des télécommunications d'urgence en sa qualité de fournisseur en dernier ressort ont été transférées au PAM en 2009. L'UNICEF continue de jouer un rôle important dans les activités du groupe par l'intermédiaire de son personnel présent sur le terrain.

233. Des services essentiels ont été mis au point pour les domaines à risque, ils ont notamment permis de porter à 1 Go la capacité de la messagerie électronique, d'augmenter la capacité de stockage du réseau accessible aux utilisateurs et aux groupes au siège de New York, d'installer des filtres antispams (courriers électroniques non sollicités) et d'assurer le suivi automatique de la messagerie internationale, ce qui a renforcé encore la capacité de détecter les transmissions inhabituelles. Un nouveau système de sauvegarde et de récupération des données a également été mis en place.

E. Vérification des comptes et gestion des risques

234. Le Bureau de la vérification interne des comptes est en passe de réaliser les objectifs du plan stratégique à moyen terme. Il continue de fournir à l'UNICEF des services d'audit interne de qualité, qui portent sur l'ensemble des domaines essentiels. En 2008, l'Institut des auditeurs internes a certifié que, dans l'ensemble, le Bureau respectait les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne de l'Institut et son code de déontologie, ce qui correspond à la note la plus élevée pour ce type de rapport. Le Bureau a continué de se conformer à ces normes en 2009. Associé à la pratique de l'établissement de rapports destinés au Conseil d'administration, ce respect des normes a donné aux responsables de

l'UNICEF, ainsi qu'aux États Membres, des garanties quant à l'efficacité de la gestion des risques, au suivi et à la gouvernance.

235. Un des faits marquants survenus en 2009 est l'adoption d'une nouvelle stratégie d'audit des bureaux de pays davantage axée sur les questions stratégiques de haut niveau. Cette nouvelle stratégie, prise en compte dans les nouvelles directives en matière d'audit, va dans le sens d'une exécution des programmes orientée vers l'amont. Centrée sur la capacité des bureaux de gérer les risques et d'assurer une gouvernance et un contrôle efficaces, elle s'intéresse essentiellement aux mécanismes d'assurance de la qualité et aux risques élevés.

236. Des services consultatifs ont été fournis dans les domaines clefs. Le Bureau de la vérification interne des comptes a participé à plusieurs initiatives de développement à l'échelle de l'organisation, notamment l'examen des dispositifs d'application du principe de responsabilité et de réglementation, ainsi que du plan stratégique à moyen terme. Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de gestion des risques publiée en 2009, le Bureau a mis au point un module d'auto-évaluation des risques et du contrôle et organisé des activités de formation. Conformément aux normes de l'Institut des auditeurs internes, à la demande de la direction et avec l'approbation du Comité consultatif pour les questions d'audit de l'UNICEF, le Bureau jouera un rôle plus direct dans l'appui à l'application de la politique de gestion des risques à l'échelle de l'organisation.

237. La fonction investigation du Bureau est devenue pleinement opérationnelle en 2009, à l'issue du processus de recrutement et d'affectation au groupe des investigations nouvellement créé. Une base de données sécurisée a été établie pour le stockage des éléments de preuve, des rapports d'enquête et des documents sensibles connexes. Le Bureau pourra ainsi mieux analyser les cas de fraude et de harcèlement et proposer par la suite des indicateurs permettant de prédire et de prévenir de tels cas.

F. Initiatives pour la gestion du changement

238. Trois changements sont progressivement mis en place dans tous les lieux d'affectation en 2010-2011 en vue d'améliorer la gestion axée sur les résultats, de simplifier les modalités de fonctionnement et de réduire le volume de transactions et les coûts connexes. Le premier de ces changements est la mise en place d'une structure de résultats modulable et simplifiée et de programmes de travail pluriannuels ou à horizon mobile. Cette simplification de la structure de résultats aura notamment pour avantage de centrer l'action de l'UNICEF sur l'obtention des résultats stratégiques pour les enfants et de la rapprocher des priorités nationales. En ce qui concerne les programmes de travail, les changements prévus permettront de les adapter plus facilement aux besoins spécifiques du pays concerné. En 2010, 26 programmes de pays ont été élaborés en appliquant ces changements.

239. Le deuxième changement important est le lancement de VISION, composé d'un système d'applications unique pour l'ensemble de l'organisation et d'un système de gestion de la performance qui analysera les résultats de tous les bureaux. VISION permettra d'harmoniser pleinement les méthodes de fonctionnement et les outils aussi bien au siège que dans les bureaux extérieurs, et d'augmenter la capacité du système pour faciliter la mise en œuvre de la programmation et de la gestion axées sur les résultats, ainsi que de simplifier les méthodes de fonctionnement. Le

progiciel de gestion intégré VISION-One sera mis en place progressivement dans tous les lieux d'affectation tout au long de 2011.

240. Le troisième changement important est l'application des normes IPSAS, qui aura une incidence sur la manière dont l'organisation rend compte de ses recettes et de ses dépenses.

241. Des outils et un programme de formation ont été mis au point pour préparer le personnel de l'UNICEF à mettre en œuvre ces changements.

IV. Résultats de l'UNICEF

242. Des progrès constants ont été accomplis vers la réalisation des objectifs établis dans le plan stratégique à moyen terme, plusieurs des indicateurs clefs de résultats relatifs à la gestion des programmes faisant apparaître des tendances encourageantes (voir tableau 1). Il ressort d'une évaluation indépendante de la qualité de 17 descriptifs de programme de pays présentée au Conseil d'administration en 2009 que 75 % de ces descriptifs répondaient pleinement ou de manière satisfaisante aux normes établies pour les paramètres principaux, notamment l'harmonisation avec les résultats du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, l'adoption d'une démarche fondée sur les droits de l'homme, la prise en compte des différences entre les sexes, la gestion axée sur les résultats et la communication pour le développement.

Tableau 1

Indicateurs clefs de résultats relatifs à la gestion des programmes

(En pourcentage)

Indicateurs	2005	2006	2007	2008	2009
Supervision du programme					
Pourcentage des bureaux de pays disposant d'un plan de préparation aux situations d'urgence et d'intervention mis à jour tous les ans	87	88	88	87	88
Pourcentage des nouveaux descriptifs de programmes de pays mentionnant les observations du Comité des droits de l'enfant et/ou du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes	89	91	93	100	100
Pourcentage des nouveaux descriptifs de programmes de pays approuvés par le Conseil d'administration qui répondent aux normes de l'organisation concernant l'application d'une démarche fondée sur les droits de l'homme	n.d.	n.d.	73	80	84
Pourcentage des nouveaux descriptifs de programmes de pays approuvés par le Conseil d'administration qui répondent aux normes de l'organisation concernant la prise en compte des différences entre les sexes	n.d.	n.d.	45	44	59
Pourcentage des programmes de pays ayant fait l'objet d'un examen et d'une auto-évaluation du point de vue de l'égalité des sexes	13	23	26	30	55

Indicateurs	2005	2006	2007	2008	2009
Pourcentage des programmes de pays approuvés par le Conseil d'administration qui répondent aux normes concernant la gestion axée sur les résultats	n.d.	n.d.	66	75	84
Pourcentage des programmes de pays qui comprennent une stratégie clairement articulée concernant l'emploi de Communication pour le développement avec accent sur le changement comportemental et social pour obtenir des résultats pour la gestion du savoir sur les enfants	n.d.	n.d.	n.d.	53	63
i) Nombre de leçons apprises et validées	42	31	45	n.d.	156
ii) Nombre de « communautés de pratique » créées selon des directives établies	n.d.	n.d.	n.d.	3	10
Bureaux de pays faisant état d'exemples documentés d'appui de l'UNICEF à la coopération Sud-Sud	n.d.	n.d.	n.d.	83	89
Nombre de pays utilisant les services de passation des marchés de l'UNICEF pour acheter des fournitures pour les enfants et leur famille	n.d.	n.d.	100	102	100
Financement du programme – pourcentage de rapports de donateurs présentés à temps	71	74	77	83	81
Pourcentage du montant total des recettes qui est un financement thématique	21	11	9,7	10,1	13
Cohérence de l'ONU					
Pourcentage de descriptifs de programmes de pays à matrices de résultats alignés sur la matrice de résultats du PNUAD	n.d.	n.d.	74	76	85
Nombre de membres du personnel de l'UNICEF servant de coordonnateur résident	s.o.	n.d.	n.d.	12	12
Pourcentage de fonds du programme dépensé en plans de travail annuels qui sont conjointement financés par au moins une autre institution des Nations Unies	s.o.	3,3	5,3	4,2	4,2
Évaluation					
Pourcentage d'évaluations de programmes jugées satisfaisantes ou mieux sur la base des normes des Nations Unies	84	88	97	100	100
Pourcentage d'évaluations ayant suscité une réaction de la direction	79	90	80	83	50 ^a

Abréviations : n.d. = données non disponibles, s.o. = sans objet.

^a Sur la base de 10 rapports seulement; 4 ont été achevés à la fin de 2009 et devaient faire l'objet d'une réponse de la direction au début de 2010.

243. Les indicateurs clefs de résultats relatifs à la gestion des opérations font également apparaître des tendances positives dans la plupart des domaines (voir tableau 2). Des progrès considérables ont été enregistrés sur le plan des délais de recrutement. Parallèlement, des progrès stratégiques ont été accomplis sur la voie de l'adoption des normes IPSAS dans l'élaboration des politiques (14 positions politiques), la gestion du changement (activités de sensibilisation), l'adaptation des systèmes (changements de haut niveau intégrés dans le progiciel de gestion intégré) et dans l'établissement de rapports. Le plan pour la mise en application des normes

IPSAS est désormais affiché sur le site Web de l'UNICEF, conformément à la décision 2009/7 du Conseil d'administration.

244. La capacité d'approvisionnement de l'UNICEF en biens et services a continué d'augmenter, en termes à la fois de valeur et de quantité. La valeur globale totale des marchandises achetées en 2009 a été de 1 milliard 750 millions de dollars, soit une augmentation de 20 % par rapport à 2008. L'UNICEF a assuré des services d'achat à 100 gouvernements, notamment à l'aide de fonds provenant d'un certain nombre de partenariats mondiaux, dont GAVI Alliance, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, UNITAID (Facilité internationale d'achat de médicaments) et la Banque mondiale, ce qui s'est traduit par la livraison aux pays de fournitures d'une valeur de 1 milliard 31 millions de dollars, soit une augmentation de 40 % par rapport à 2008.

Tableau 2

Indicateurs clefs de résultats relatifs à la gestion des opérations

Indicateur	2005	2006	2007	2008	2009
Finances					
Coûts de soutien à la gestion/administration du programme imputés au total des ressources ordinaires et autres ressources	15,3 %	14,3 %	14,1 %	13,3 %	14,2 %
Pourcentage de ressources ordinaires allouées au programme dépensé à la fin de l'année	93 %	93 %	97 %	93 %	94 %
Pourcentage de transferts directs d'espèces aux partenaires nationaux non remboursés dans les neuf mois	3 %	2 %	1 %	0,9 %	0,9 %
Pratique de gestion des risques					
Pourcentage d'observations d'audit achevées au 1 ^{er} juillet de l'année suivante	66 %	65 %	56 %	73 %	64 %
Observation générale des normes de l'Institut des vérificateurs internes des comptes sur la base d'examins indépendants périodiques de la qualité de la fonction de vérification interne des comptes			Partielle	Observation générale	Observation générale
Pourcentage de plaintes instruites et classées dans les six mois	n.d.	n.d.	n.d.	44 %	90 %
Nombre de bureaux/divisions à recommandations d'audit non observées pendant plus de 18 mois	n.d.	12	3	5	10
Approvisionnement					
Valeur des services d'achats des pays (millions de dollars É.-U.)	413	577	673	680	1 031
Nombre de pays du programme dans lesquels l'UNICEF aide les gouvernements à établir un plan pour remédier aux pénuries de produits essentiels (y compris pourcentage de pays les moins avancés, ou PMA)	15	23	21	25	22
Nombre de pays de programme à évaluation de la capacité logistique actualisée	n.d.	n.d.	n.d.	23	22
Pourcentage de commandes livrées au port d'entrée aux dates d'arrivée convenues	64 %	57 %	71 %	70 %	81 %
Pourcentage de commandes urgentes livrées dans les 48 heures suivant l'émission de l'ordre de vente	85 %	86 %	86 %	94 %	90 %

Indicateur	2005	2006	2007	2008	2009
Ressources humaines					
Pourcentage d'opérations de recrutement effectuées en l'espace de 90 jours pour les postes de cadres internationaux	17 %	44 %	33 %	25 %	43 %
Pourcentage de demandes de soutien de capacité d'effort supplémentaire satisfaites dans les 56 jours	n.d.	n.d.	65 %	74 %	76,5 %
Pourcentage de personnel se disant satisfait du cadre de travail de l'UNICEF, d'après l'enquête mondiale sur le personnel	Pas d'enquête			75 %	76 %
Pourcentage de rapports d'évaluation de performance signés par les trois parties pour fin février de l'année suivante	n.d.	51 %	62 %	62 %	67 %
Pourcentage du total des coûts de personnel (budget d'appui et ressources ordinaires) dépensé en acquisition du savoir et en développement du personnel	1,4 %	1,4 %	1,7 %	1,6 %	1,7 %
Pourcentage de personnel ayant passé plus de 10 jours à apprendre	36 %	34 %	33 %	38 %	43 %
Nombre de membres du personnel ayant mené à bien leur programme d'acquisition de savoir aux niveaux suivants :					
– De base	n.d.	6 409	2 310	2 197	2 069
– Excellence des programmes		653	670	677	735
– Direction et gestion		52	31	161	200
Pourcentage mondial de femmes aux niveaux P/L-5 et au-dessus	36 %	38 %	40 %	42 %	42 %
Technologie de l'information et de la communication^a					
Pourcentage d'augmentation de productivité du personnel de l'UNICEF dû à l'utilisation du système moderne de gestion des entreprises	Le nombre de comptes Lotus Notes est passé à 12 500 en 2009 (consultants compris). Cette cible doit être affinée en 2010.				
Pourcentage de situations d'urgence dans lesquelles des services de technologie de l'information sont assurés conformément aux normes établies dans le projet de révision des engagements de base pour les enfants				100 %	90 %
Pourcentage des objectifs de l'accord sur les niveaux des services atteints ou dépassés					

Abréviations : n.d. = données non disponibles.

^a Les indicateurs clefs de résultats relatifs aux TIC, actuellement révisés, seront affinés pour mieux rendre compte de l'efficacité et de l'efficience.

V. Recettes, dépenses et mobilisation de ressources†

Recettes

245. Le montant total des recettes de l'UNICEF a diminué de 4 %, passant de 3 milliards 390 millions en 2008 à 3 milliards 256 millions en 2009 (voir tableaux 3 et 4). Cette baisse est principalement imputable à une diminution des contributions aux autres ressources (ordinaires et d'urgence), qui s'explique par l'incidence du ralentissement économique mondial sur l'aide au développement. Le montant total des ressources a dépassé de 332 millions de dollars le montant prévu dans le plan financier pour 2009.

Tableau 3

Recettes de l'UNICEF, par type de ressources et par source, pour 2008 et 2009

(En millions de dollars des États-Unis)

Source de financement	2009 Effectif	2008 Effectif	2009 Prévu	Par rapport à 2008		Par rapport au plan	
Ressources ordinaires							
Gouvernements (brut)*	594	616	545	(22)	(4 %)	49	9 %
Secteur privé	383	361	346	22	6 %	37	11 %
Divers	89	108	66	(19)	(18 %)	23	35 %
Total, ressources ordinaires	1 066	1 085	957	(19)	(2 %)	109	11 %
	33 %	32 %					
Autres ressources – ordinaires							
Gouvernements	935	966	880	(31)	(3 %)	55	6 %
Secteur privé	452	513	333	(61)	(12 %)	119	36 %
Arrangements interorganisationnels	140	91	96	49	54 %	44	46 %
Total partiel	1 527	1 570	1 309	(43)	(3 %)	218	17 %
Autres ressources – situations d'urgence							
Gouvernements	426	458	330	(32)	(7 %)	96	29 %
Secteur privé	81	112	155	(31)	(28 %)	(74)	(48 %)
Arrangements interorganisationnels	156	165	173	(9)	(5 %)	(17)	(10 %)
Total partiel	663	735	658	(72)	(10 %)	5	1 %
Total, autres ressources	2 190	2 305	1 967	(115)	(5 %)	223	11 %
	67 %	68 %					
Total	3 256	3 390	2 924	(134)	(4 %)	332	11 %
	100 %	100 %					

* Le montant des ressources ordinaires brutes fourni par les gouvernements comprend les transferts au budget d'appui des impôts sur le revenu payés par l'UNICEF au nom des citoyens d'un pays qui contribue aux ressources ordinaires de l'UNICEF.

† Les chiffres des tableaux et des graphiques peuvent différer légèrement de ceux du texte parce qu'ils ont été arrondis.

Tableau 4
Recettes de l'UNICEF, par source, pour 2008 et 2009

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Source de financement</i>	<i>2009 Effectif</i>	<i>2008 Effectif</i>	<i>2009 Prévu</i>	<i>Par rapport à 2008</i>		<i>Par rapport au plan</i>	
Gouvernements	1 955	2 040	1 755	(85)	(4 %)	200	11 %
Secteur privé/organisations non gouvernementales	916	986	834	(70)	(7 %)	82	10 %
Arrangements interorganisationnels	296	256	269	40	16 %	27	10 %
Divers	89	108	66	(19)	(18 %)	23	35 %
Total	3 256	3 390	2 924	(134)	(4 %)	332	11 %

246. En 2009, le montant total des ressources ordinaires s'établissait à 1 milliard 66 millions de dollars, soit une baisse de 2 % par rapport à 2008, et dépassait de 109 millions de dollars (11 %) le montant prévu dans le plan pour 2009. La diminution de 22 millions de dollars des ressources ordinaires fournies par les gouvernements a été compensée par l'augmentation des ressources ordinaires en provenance du secteur privé. Le montant des ressources diverses a diminué de 5 %, passant à 2 milliards 190 millions de dollars, et dépassé de 223 millions de dollars (11 %), le montant prévu dans le plan.

247. Les ressources ordinaires ont représenté 33 % du montant total des recettes de l'UNICEF en 2009, soit une légère augmentation par rapport aux 32 % de 2008, mais une baisse significative par rapport aux 37 % atteints en 2007.

248. Les recettes provenant de sources diverses se sont élevées à 89 millions de dollars en 2009, montant généré en grande partie par le revenu de l'intérêt. Malgré la crise des marchés financiers mondiaux, l'UNICEF a pu protéger son portefeuille d'investissement.

249. Des recettes de 1 milliard 244 millions de dollars et des décaissements de 1 milliard 50 millions de dollars ont été administrés et comptabilisés en 2009 au titre de divers fonds d'affectation spéciale, y compris les services de passation des marchés.

Dépenses

250. Le montant total des dépenses a augmenté de 6 %, passant de 3 milliards 98 millions de dollars en 2008 à 3 milliards 298 millions en 2009 (voir tableau 5). Les dépenses d'aide aux programmes ont augmenté de 135 millions de dollars (5 %) pour passer à 2 milliards 943 millions de dollars. Les dépenses conjuguées d'appui aux programmes (198 millions de dollars), à la gestion et à l'administration (100 millions de dollars) et au partage central des coûts de sécurité (23 millions de dollars) se sont élevées à 321 millions de dollars, soit une augmentation de 70 millions de dollars par rapport à 2008.

Tableau 5
Dépenses de l'UNICEF pour 2008 et 2009

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Nature des dépenses</i>	<i>2009 Effectives</i>	<i>2008 Effectives</i>	<i>2009 Prévues</i>	<i>Par rapport à 2008</i>		<i>Par rapport au plan</i>	
Aide aux programmes	2 943	2 808	2 785	135	5 %	158	6 %
Appui net aux programmes et gestion et administration	321	251	380	70	28 %	(59)	(16 %)
Total partiel	3 264	3 059	3 165	205	7 %	99	3 %
Passage par profits et pertes*	15	22	5	(7)	(32 %)	10	200 %
Budget d'appui coûts/remboursement**	19	17	16	2	12 %	3	19 %
Total	3 298	3 098	3 186	200	6 %	112	4 %

* Les montants passés par profits et pertes correspondent pour l'essentiel à d'anciennes contributions à recevoir non recouvrables.

** Transferts au budget d'appui des impôts sur le revenu payés par l'UNICEF au nom des citoyens d'un pays qui contribue aux ressources ordinaires de l'UNICEF.

251. Les tableaux 6 à 9 présentent sommairement l'aide directe aux programmes (hors appui aux programmes) dispensée en 2009 par domaine d'intervention du plan stratégique à moyen terme et par région géographique, ventilée par source de financement. La part du domaine d'intervention n° 1 dans le total de l'aide directe aux programmes a légèrement diminué par rapport à 2008, ce qui s'est traduit par une diminution de 4 % de sa part totale, en partie due à une baisse des dépenses relatives aux situations d'urgence. Les parts des domaines d'intervention n° 2, 3 et 4 sont demeurées très stables, tandis que celle du domaine d'intervention n° 5 a augmenté de manière significative, ce qui s'explique essentiellement par le fait que l'UNICEF a davantage centré son action sur les activités d'analyse et de plaidoyer, ainsi que sur l'aide aux enfants touchés par des chocs économiques. Un montant total de 53,5 millions de dollars a été alloué aux programmes de pays sur les ressources ordinaires mises de côté. Ce montant était réparti comme suit : 49 % consacré aux interventions de nutrition et autres mesures visant à combattre les effets du ralentissement économique et de l'instabilité des prix des denrées alimentaires; 26 % à la distribution de moustiquaires imprégnées d'insecticide dans les pays où le paludisme sévit à l'état endémique; 25 % à l'appui des campagnes de communication menées pour lutter contre la grippe A (H1N1) dans 90 pays.

Tableau 6
Aide directe aux programmes par domaine d'intervention (2009)

(En millions de dollars des États-Unis)

	ARU	ARO	RO	Total
Survie et développement du jeune enfant	432,7	640,6	319,3	1 392,6
Éducation de base et égalité des sexes	139,7	385,5	115,6	640,8
Le VIH/sida et les enfants	8,1	132,1	52,6	192,8
Protection des enfants contre la violence, l'exploitation et les mauvais traitements	63,5	207,0	78,9	349,4
Travail de plaidoyer et partenariats pour les droits des enfants	49,6	106,7	194,3	350,6
Divers	2,8	6,1	8,3	17,2
Total	696,4	1 478,0	769,0	2 943,4

Abréviations : ARU : autres ressources-urgences; ARO : autres ressources ordinaires;
 RO : ressources ordinaires.

Tableau 7
Aide directe aux programmes par domaine d'intervention,
en pourcentage du montant total des dépenses pour les programmes (2009)

	ARU	ARO	RO	Total
Survie et développement du jeune enfant	62,1	43,4	41,5	47,3
Éducation de base et égalité des sexes	20,1	26,1	15,0	21,8
Le VIH/sida et les enfants	1,2	8,9	6,8	6,5
Protection des enfants contre la violence, l'exploitation et les mauvais traitements	9,1	14,0	10,3	11,9
Travail de plaidoyer et partenariats pour les droits des enfants	7,1	7,2	25,3	11,9
Divers	0,4	0,4	1,1	0,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

252. La part de l'aide directe aux programmes en Afrique subsaharienne s'est maintenue au niveau atteint en 2008, soit environ 55 %, tandis que l'Asie et toutes les autres régions affichaient une part constante. Les pays les moins avancés représentaient 51 % de l'aide totale et les pays à fort degré de mortalité des moins de 5 ans 57 % (voir annexe).

Tableau 8
Aide directe aux programmes par région (2009)

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Région</i>	<i>ARU</i>	<i>ARO</i>	<i>RO</i>	Total
ECO/CEI	5,3	59,2	26,2	90,6
Asie	205,7	398,7	205,6	810,1
Afrique subsaharienne ^a	389,6	756,0	457,4	1 603,0
Interrégionale	5,1	116,1	23,1	144,2
Moyen-Orient et Afrique du Nord	73,4	46,2	28,3	147,9
Amériques et Caraïbes	17,3	101,7	28,4	147,4
Total	5,3	59,2	26,2	90,6

^a Comprend le Soudan et Djibouti.

Tableau 9
Aide directe aux programmes par région, en pourcentage du montant total des dépenses pour les programmes (2009)

<i>Région</i>	<i>ARU</i>	<i>ARO</i>	<i>RO</i>	Total
ECO/CEI	0,8	4,0	3,4	3,1
Asie	29,5	27,0	26,7	27,5
Afrique subsaharienne ^a	55,9	51,2	59,5	54,5
Interrégionale	0,7	7,9	3,0	4,9
Moyen-Orient et Afrique du Nord	10,5	3,1	3,7	5,0
Amériques et Caraïbes	2,5	6,9	3,7	5,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

^a Comprend le Soudan et Djibouti.

Mobilisation des ressources

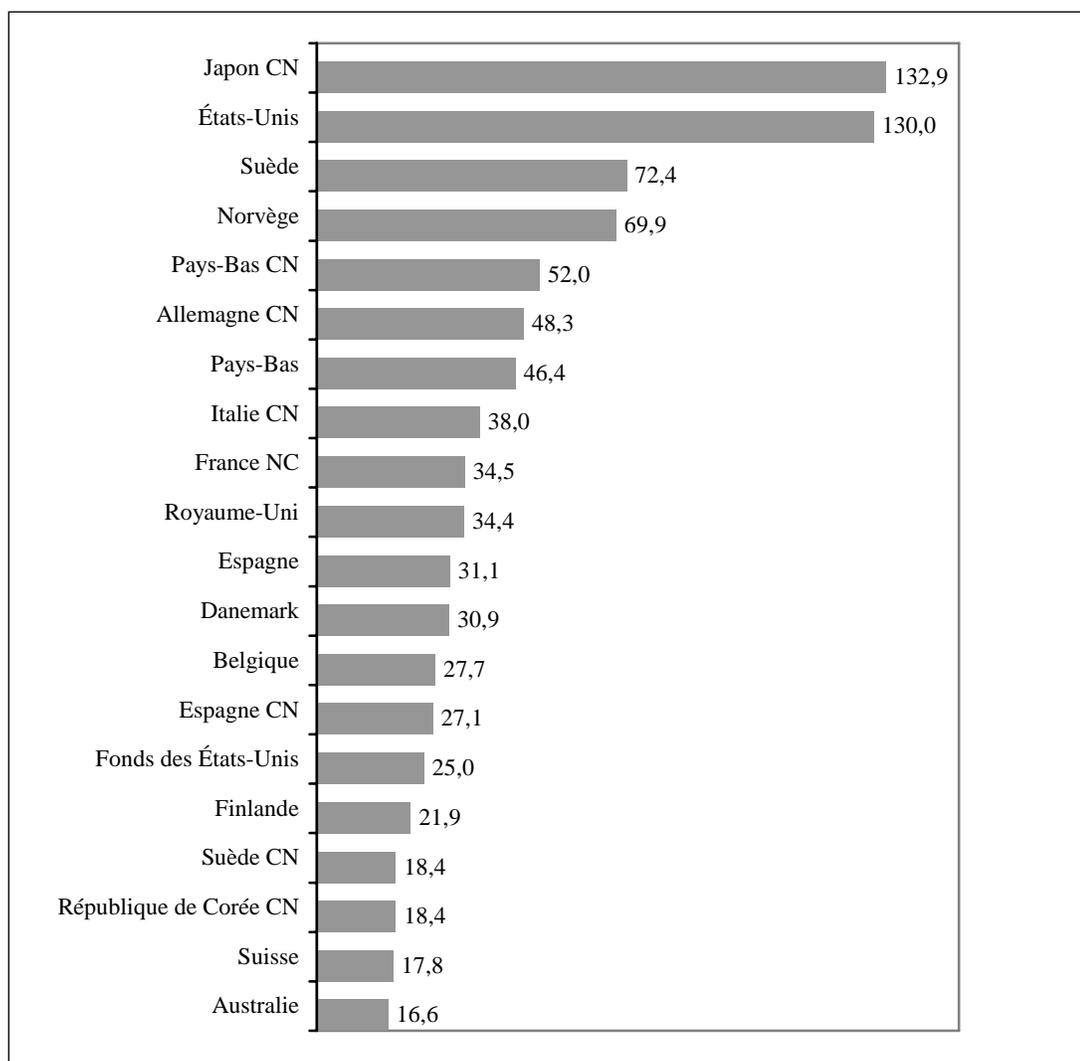
253. Les gouvernements donateurs ont continué à appuyer l'UNICEF en 2009, malgré le ralentissement économique (voir fig. I et II). Le montant total des recettes en provenance des gouvernements donateurs a légèrement diminué en 2009, 102 gouvernements ayant contribué aux ressources du Fonds. Au total, le montant des contributions de gouvernements et d'organisations intergouvernementales a diminué de 4 % par rapport à 2008, tandis que les contributions des arrangements interorganisationnels (qui proviennent également de gouvernements donateurs) ont augmenté de 16 %. Les contributions reçues du secteur privé, qui englobent les recettes tirées des collectes de fonds privés et les contributions provenant d'organisations non gouvernementales, ont diminué de 7 %.

254. Les ressources de base de l'UNICEF sont essentielles pour les investissements à long terme à l'appui des objectifs prioritaires nationaux et de la promotion des droits des enfants dans les pays de programme. La diminution des ressources de base par rapport aux autres ressources est fort préoccupante, étant donné que pour

maintenir sa présence à travers le monde et continuer à jouer un rôle de premier plan dans les domaines ayant trait aux enfants, l'UNICEF doit pouvoir s'appuyer sur une base de ressources solide et fiable. Bien que les gouvernements se soient efforcés de continuer de soutenir l'UNICEF en 2009, les effets du ralentissement de l'économie mondiale sur les recettes se feront probablement sentir en 2010.

Figure I
Les 20 premiers contributeurs publics et privés aux ressources ordinaires de l'UNICEF (2009)

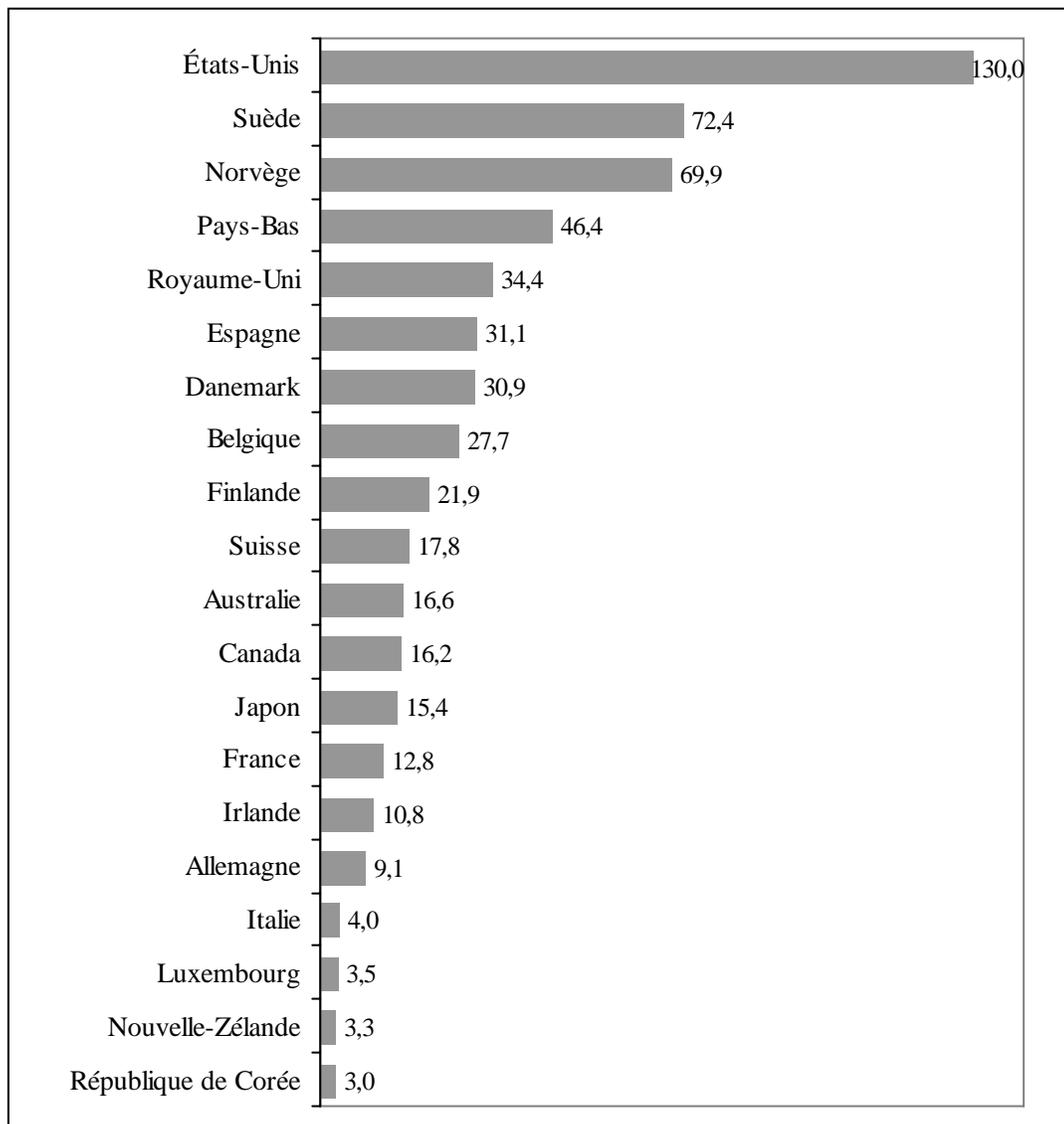
(En millions de dollars des États-Unis)



Abréviations :CN = Comité national de l'UNICEF.

Figure II
**Les 20 premiers donateurs gouvernementaux aux ressources ordinaires
 de l'UNICEF (2009)**

(En millions de dollars des États-Unis)



255. Les partenariats de l'UNICEF avec des fondations, des organisations non gouvernementales et des programmes mondiaux ont été encore élargis en 2009. Ils n'ont pas fait qu'apporter de précieuses ressources financières pour les programmes aidés par le Fonds, mais ont aussi contribué à la mobilisation de nouveaux financements pour les enfants à l'échelle du monde. Parmi les principaux contributeurs à l'UNICEF, on citera Rotary International (48 millions de dollars), la Fondation Bill and Melinda Gates (45 millions), le Fonds mondial pour les vaccins de l'enfance de GAVI Alliance (14 millions), l'Initiative canadienne de micronutriments (11 millions) et le Fonds mondial (6,2 millions).

256. Comme indiqué dans le tableau 10, le Gouvernement des États-Unis demeure le plus grand contributeur à l'UNICEF, avec une contribution de 299 millions de dollars, suivi par la Norvège (199 millions), les Pays-Bas (191 millions), le Royaume-Uni (182 millions), la Suède (171 millions), le Japon (164 millions), le Canada (128 millions), l'Espagne (113 millions), l'Australie (70 millions) et le Danemark (63 millions).

Tableau 10

Les 25 premiers donateurs et sources de financement : gouvernements, organisations intergouvernementales et arrangements interorganisationnels, comités nationaux pour l'UNICEF et fondations (2009)

(En dollars des États-Unis)

Rang	Donateur	RO	ARO	ARU	Total
1	États-Unis	130 000 000	96 072 218	73 394 580	299 466 798
2	Norvège	69 930 000	115 084 669	14 070 162	199 084 831
3	Pays-Bas	46 419 100	119 500 947	24 915 837	190 835 884
4	Royaume-Uni	34 369 860	100 934 052	46 723 363	182 027 275
5	Suède	72 393 075	69 257 239	29 397 728	171 048 042
6	Japon	15 442 574	91 841 820	57 165 810	164 450 204
7	Japon – CN	132 893 944	10 521 176	11 684 850	155 099 970
8	Commission européenne	–	72 229 111	72 186 696	144 415 807
9	PNUD*	–	77 275 672	53 130 986	130 406 658
10	Canada	16 158 060	87 871 551	24 269 632	128 299 243
11	Espagne	31 065 090	65 781 668	16 554 680	113 401 438
12	BCAH*	–	–	103 998 087	103 998 087
13	Allemagne – CN	48 260 838	19 505 375	25 810 962	93 577 175
14	Pays-Bas – CN	51 998 124	16 147 711	5 428 074	73 573 909
15	Australie	16 581 992	37 207 959	16 243 338	70 033 289
16	Fonds des États-Unis	24 999 322	32 095 201	6 632 921	63 727 444
17	Danemark	30 911 400	13 181 518	18 408 424	62 501 342
18	Italie – CN	38 032 653	19 462 143	3 937 083	61 431 879
19	Suède – CN	18 420 393	34 194 083	3 116 100	55 730 576
20	France – CN	34 531 569	15 263 002	4 821 709	54 616 280
21	Rotary International	–	48 237 790	–	48 237 790
22	Royaume-Uni – CN	8 876 568	32 170 384	5 621 142	46 668 095
23	Fondation Bill and Melinda Gates	–	45 453 685	–	45 453 685
24	Espagne – CN	27 123 013	14 366 306	3 474 851	44 964 170
25	Belgique	27 661 026	2 207 847	9 695 245	39 564 118

Abréviations : ARU = autres ressources/opérations d'urgence; ARO = autres ressources ordinaires;

RO = ressources ordinaires; BCAH = Bureau de la coordination des affaires humanitaires; CN = Comité national pour l'UNICEF.

* Les contributions reçues par l'intermédiaire du PNUD et du BCAH proviennent pour l'essentiel des mêmes principaux donateurs gouvernementaux et intergouvernementaux.

257. Étant les plus flexibles des fonds à destination limitée, les fonds thématiques sont la meilleure alternative aux ressources ordinaires. Ils favorisent directement la réalisation des résultats du plan stratégique à moyen terme en permettant une planification à long terme et des économies de coût de transactions, aussi bien pour l'UNICEF que pour les donateurs. En 2009, le financement thématique global a accusé une baisse de 14 %, essentiellement due à une nette diminution des sources de financement dans le domaine de l'assistance humanitaire. Les financements thématiques pour les cinq domaines d'intervention du plan stratégique à moyen terme ont augmenté de 13 % par rapport au niveau de 2008 – passant de 203 millions à 230 millions de dollars (voir tableau 11). La plus forte augmentation a été enregistrée dans le domaine de la protection de l'enfant. L'UNICEF demeure engagé à améliorer les opérations relatives au financement thématique, notamment à assurer une allocation plus transparente des réserves thématiques globales et à améliorer l'établissement de rapports sur l'utilisation des fonds axés sur les résultats afin de répondre à l'attente des donateurs et d'accroître les flux de ressources.

Tableau 11

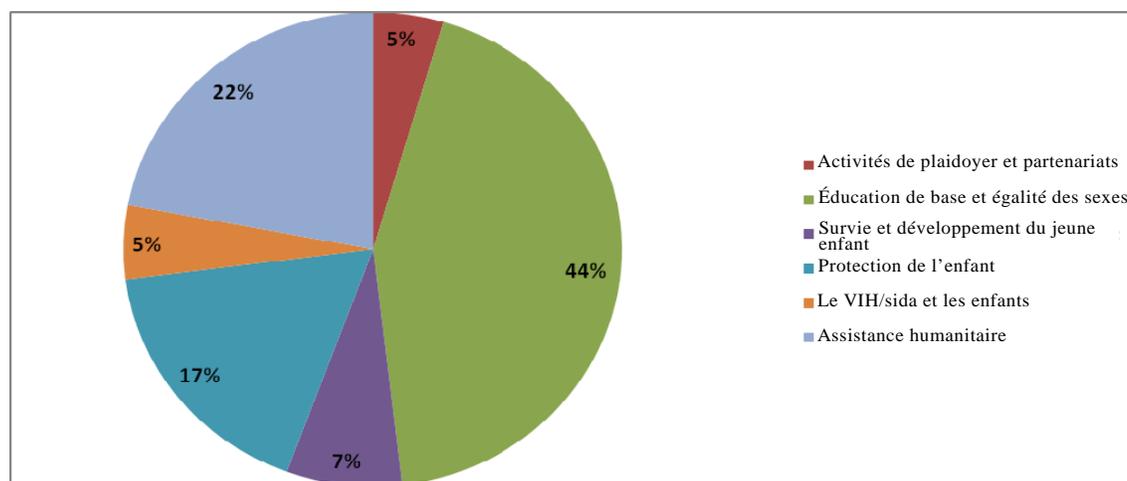
Financement thématique pour les domaines d'intervention du plan stratégique à moyen terme et l'assistance humanitaire (2007-2009)

(En dollars des États-Unis)

<i>Domaine thématique</i>	<i>2007</i>	<i>2008</i>	<i>2009</i>
Activités de plaidoyer et partenariats	17 710 651	16 114 139	13 435 071
Éducation de base et égalité des sexes	120 724 252	121 648 171	128 524 198
Survie et développement du jeune enfant	13 108 332	18 762 957	22 129 036
Protection de l'enfant	38 778 596	36 008 902	51 156 352
Le VIH/sida et les enfants	19 044 790	10 351 291	14 814 454
Assistance humanitaire	84 386 488	140 054 159	64 884 885
Total	293 753 108	342 939 620	294 943 996

258. La Norvège, l'Espagne et la Suède demeurent les trois premiers contributeurs aux fonds thématiques en 2009. En sus des contributions reçues de 22 gouvernements et de 30 comités nationaux, des financements thématiques ont également été fournis par la Commission européenne et par des donateurs du secteur privé en 2009. La protection de l'enfant a bénéficié d'une nette augmentation des financements versés par les principaux gouvernements donateurs, dont la Suède, le Royaume-Uni, l'Espagne, l'Allemagne et la Norvège. Les comités nationaux ont joué un rôle capital dans le financement, en particulier pour le domaine d'intervention n° 1; leurs contributions au financement thématique de l'assistance humanitaire s'élevant à 71 % du montant total. La répartition des fonds thématiques du plan stratégique à moyen terme par domaine d'intervention est illustrée par la figure III ci-après.

Figure III
Répartition des fonds thématiques par domaine d'intervention (2009)



255. Le montant total des recettes en provenance de donateurs du secteur public a représenté près de 88 % du financement total de l'aide humanitaire (voir tableau 12). L'UNICEF a ainsi pu demander des crédits pour intervenir dans 65 situations d'urgence.

Tableau 12
Les 20 premiers donateurs et sources de financement de l'assistance humanitaire (autres ressources/opérations d'urgence) en 2009

(En dollars des États-Unis)

Rang	Donateur	Montant	Rang	Donateur	Montant
1	BCAH*	103 998 087	11	Danemark	18 408 424
2	États-Unis	73 394 580	12	Espagne	16 554 680
3	Commission européenne	72 186 696	13	Australie	16 243 338
4	Japon	57 165 810	14	Norvège	14 070 162
5	PNUD*	53 130 986	15	Japon – CN	11 684 850
6	Royaume-Uni	46 723 363	16	Italie	11 669 974
7	Suède	29 397 728	17	Belgique	9 695 245
8	Allemagne – CN	25 810 962	18	Finlande	7 118 415
9	Pays-Bas	24 915 837	19	Fonds des États-Unis	6 632 921
10	Canada	24 269 632	20	République de Corée	5 984 680

* Les contributions reçues par l'intermédiaire du BCAH et du PNUD proviennent pour l'essentiel des mêmes principaux donateurs gouvernementaux et intergouvernementaux. Les ressources comprennent une contribution de 94 millions de dollars versée par le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (BCAH) et une autre de 95 millions de dollars émanant du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs (PNUD).

256. En 2009, la Commission européenne a augmenté de près de 44 % sa contribution à l'assistance humanitaire, le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires étant le premier contributeur à la catégorie des autres ressources pour les opérations d'urgence. Parmi les gouvernements donateurs, les États-Unis était le premier contributeur aux autres ressources pour les opérations d'urgence, tandis que les contributions des Gouvernements belge et allemand augmentaient rapidement.

257. Des contributions au financement de l'assistance humanitaire ont également été reçues de mécanismes de financement commun, dont les fonds humanitaires communs, les fonds d'intervention humanitaire et les fonds d'affectation spéciale multidonateurs administrés par la Banque mondiale.

258. L'UNICEF a continué d'appuyer la cohérence de l'ONU et d'étendre sa participation aux partenariats interorganisationnels par l'intermédiaire de fonds communs et de fonds d'affectation spéciale multidonateurs. Les recettes provenant de ces deux sources de financement ont augmenté de 16 %, passant de 256 millions de dollars en 2008 à 296 millions en 2009, répartis comme suit : 156 millions pour l'assistance humanitaire et 140 millions pour les programmes de développement. Le montant des ressources financières provenant du Fonds du programme « Unis dans l'action » est passé à 26 7 millions de dollars, contre 10 7 millions en 2008. Les ressources provenant du volet thématique du Fonds pour la réalisation des OMD ont également augmenté rapidement, passant de 4 3 millions de dollars en 2008 à 30 millions de dollars en 2009.

VI. Projet de décision

259. Il est recommandé au Conseil d'administration d'adopter le projet de décision ci-après :

Le Conseil d'administration

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport annuel du Directeur exécutif et du rapport sur l'examen approfondi du plan stratégique à moyen terme pour 2006-2013 (E/ICEF/2010/9), et du document connexe relatif aux annexes révisées audit plan (E/ICEF/2010/10) et apprécie les efforts déployés, notamment l'analyse des résultats et les révisions effectuées sur la base de cet examen;

2. *Approuve* les conclusions générales de l'examen, y compris les ajustements envisagés pour la période du plan restant à courir;

3. *Attend avec intérêt* de tenir à sa première session ordinaire de 2012 un débat sur l'examen de fin de cycle du plan prorogé et sur le processus de planification du prochain plan stratégique à moyen terme.

Annexe

Dépenses au titre des programmes, selon le revenu national brut (RNB) et le taux de mortalité des moins de 5 ans (U5MR) (2009)^a

	Population d'enfants en 2008 (millions)	Population d'enfants (pourcentage du total)	Nombre de pays ^b	Ressources disponibles (millions de dollars É.-U.)	Dépenses (pourcentage)	Coûts par enfant (centimes de dollars É.-U.)
Groupement de pays fondé sur le RNB pour 2006						
Pays à faible revenu, total	439	22	47	1 648	50	376
Pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure)	1 275	64	49	1 083	33	85
<i>(Pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure), sauf Chine et Inde)</i>	485	24	47	911	28	188
Pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure)	272	14	31	180	6	66
Pays à revenu élevé	2	0	4	11	0,3	487
Total pour les pays	1 988	100	131	2 923	89	147
Total pour les fonds mondiaux et autres fonds régionaux				342	10	
Total général	1 988	100	131	3 264	100	
Groupement de pays fondé sur l'U5MR pour 2006						
U5MR très élevé	189	10	17	837	26	443
U5MR élevé, total	308	15	31	1 003	31	326
<i>(U5MR élevé, sauf Inde)</i>	308	15	34	1 003	31	326
U5MR intermédiaire, total	1 279	64	50	861	26	67
<i>(U5MR intermédiaire, sauf Chine)</i>	936	47	37	819	25	87
U5MR faible	212	11	33	221	7	104
Total pour les pays	1 988	100	131	2 923	90	147
Total pour les fonds mondiaux et autres fonds régionaux				342	10	
Total général	1 988		131	3 264	100	
(Dont PMA)	384	19	44	1 658	51	432

^a Pays à faible revenu = RNB par habitant de 935 dollars ou moins. Pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure) = RNB par habitant compris entre 936 et 3 595 dollars. Pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) = RNB par habitant compris entre 3 706 et 11 455 dollars. Pays à revenu élevé = RNB par habitant de 11 906 dollars ou plus. U5MR très élevé = plus de 140 décès de moins de 5 ans pour 1 000 naissances vivantes. U5MR élevé = 71 à 140 décès de moins de 5 ans pour 1 000 naissances vivantes. U5MR intermédiaire = 21 à 70 décès de moins de 5 ans pour 1 000 naissances vivantes. U5MR faible = moins de 21 décès de moins de 5 ans pour 1 000 naissances vivantes. PMA = pays les moins avancés.

^b Chacun des programmes multinationaux des pays du Pacifique et des Caraïbes ainsi que des pays d'Europe centrale et orientale et de la CEI a été compté comme un programme, à l'exception des programmes multinationaux d'urgence dont les dépenses sont distinctes et pour lesquels on dispose d'indicateurs.